

**CONFÉRENCE DU PARLEMENT BENELUX**

**PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE**

PLATZ DES PARLEMENTS 1 – 4700 EUPEN

**VENDREDI 15 OCTOBRE 2021 DE 10 À 16 HEURES**

**PROGRAMME**

**DÉSINFORMATION ET FAKE NEWS**

Présidente : Mme Patricia CREUTZ  
Rapportrice : Mme Gwenaëlle GROVONIUS  
Modérateurs : Mme Gwenaëlle GROVONIUS et M. Hans VERREY

**I. INTRODUCTION**

<b>10.00-10.05</b>	Accueil par Mme Patricia CREUTZ, présidente du Parlement Benelux
<b>10.05-10.10</b>	Accueil par M. Karl-Heinz LAMBERTZ, président du Parlement de la Communauté germanophone
<b>10.10-10.20</b>	Introduction par Mme Gwenaëlle GROVONIUS, rapportrice pour le thème des Fake News
<b>10.20-10.25</b>	Rapport succinct du Conseil nordique concernant ses activités dans le domaine des fake news par Mme Angelika BENGTTSSON, vice-présidente de la commission de la Science et la Culture dans la Région nordique

**II. LA RESPONSABILITÉ DES PLATEFORMES**

Modératrice : Mme Gwenaëlle GROVONIUS

<b>10.25-10.40</b>	Exposé de M. Marco PANCINI, <i>Director Public Policy and Government Affairs EMEA</i> , YouTube
<b>10.40-10.55</b>	Exposé de M. Jeremy ZEEGERS, <i>Public Policy Manager of Facebook</i> pour la Belgique et le Luxembourg
<b>10.55-11.10</b>	Exposé de M. Damien VAN ACHTER, expert innovation média et stratégie numérique (Belgique)
<b>11.10-11.25</b>	Exposé de M. Pieter VAN BOHEEMEN, chercheur à l'Institut <i>Rathenau</i> (Pays-Bas)
<b>11.25-11.45</b>	Questions & réponses et débat

**III. LE RÔLE DES MÉDIAS CLASSIQUES**

Modératrice : Mme Gwenaëlle GROVONIUS

<b>11.45-12.00</b>	Exposé de Mme Marcella BREEDEVELD, responsable Durabilité, <i>Mediahuis</i>
<b>12.00-12.15</b>	Exposé de M. Arnold KARSKENS, journaliste, <i>Ongehoord Nederland</i>
<b>12.15-12.30</b>	Exposé de Dr. Alexandre BOVET, <i>Postdoctoral Research Associate, Mathematical Institute, University of Oxford</i>
<b>12.30-12.35</b>	Rapport succinct de l'Assemblée balte sur ses activités dans le domaine des fake news par M. Jānis VUCĀNS, Vice-Président
<b>12.35-12.55</b>	Questions & réponses et débat

**12.55-13.55**

**PAUSE DÉJEUNER**

<b>IV. L'EUROPE ET LA DÉSINFORMATION</b> Modérateur : M. Hans VERREYNT	
<b>13.55-14.10</b>	Exposé de M. Gusty GRAAS, Vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
<b>14.10-14.15</b>	Rapport succinct de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN sur ses activités dans le domaine des fake news par M. Rodrigue DEMEUSE, vice-président de la Commission sur la démocratie et la sécurité et chef adjoint de la délégation belge
<b>14.15-14.30</b>	Questions & réponses et débat
<b>V. LES POUVOIRS PUBLICS ET LA DÉSINFORMATION</b> Modérateur : M. Hans VERREYNT	
<b>14.30-14.45</b>	Exposé de M. Oliver PAASCH, ministre-président de la Communauté germanophone
<b>14.45-15.00</b>	Exposé de Prof. dr. Joris VAN HOBOKEN, <i>Universitair hoofddocent, Instituut voor Informatierecht, Universiteit van Amsterdam; Hoogleraar; Vrije Universiteit Brussel</i>
<b>15.00-15.15</b>	Exposé de M. Patrick VERNIERS, directeur du Conseil Supérieur de l'éducation aux médias, Fédération Wallonie-Bruxelles
<b>15.15-15.30</b>	Exposé de Mme Debora PLEIN, Coordination BEE SECURE, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (Luxembourg)
<b>15.30-15.50</b>	Questions et réponses et débat
<b>VI. CLÔTURE</b>	
<b>15.50-15.55</b>	Conclusions par la rapportrice, Mme Gwenaëlle GROVONIUS
<b>15.55-16.00</b>	Mot de remerciements et de clôture par la présidente du Parlement Benelux, Mme Patricia CREUTZ

## CONFÉRENCE SUR LA DÉSINFORMATION ET LES FAKE NEWS

VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

### Réunion du matin

#### I. Introduction

La réunion est ouverte à 10 h 04 par Mme *Patricia Creutz* (B), Présidente du Parlement Benelux, au Parlement de la Communauté germanophone à Eupen. Mme Creutz souhaite la bienvenue aux participants à cette conférence qui traitera d'un thème que le Parlement du Benelux a déjà abordé dans le cadre d'un groupe de travail il y a quelques semaines. Elle se félicite de ce que le Président du Parlement de la Communauté germanophone ait pu trouver le temps de venir prononcer une allocution de bienvenue.

M. *Karl-Heinz Lambertz*, Président du Parlement de la Communauté germanophone (Belgique), souhaite à son tour la bienvenue à tous au Parlement de la Communauté germanophone. Il se fera un plaisir de parler les trois langues nationales et l'anglais. Il fera son introduction en allemand pour bien montrer que la Belgique compte aussi une communauté germanophone. Lorsque les chefs d'État des pays germanophones d'Europe se réunissent, le souverain belge est également représenté. Le Klosterhotel, ici à Eupen, a accueilli ces réunions à plusieurs reprises déjà.

Tout le monde est bienvenu ici à Eupen, la capitale de l'Est de la Belgique. Il y a beaucoup à dire sur l'histoire de ce bâtiment qui abrite aujourd'hui le Parlement de la Communauté germanophone. La partie où nous nous réunissons est une construction nouvelle, mais le reste du bâtiment a été érigé pendant la période allemande, en 1915, comme un lieu de détente pour les marchands. Il a ensuite été transformé en sanatorium pour les personnes souffrant de maladies pulmonaires et, plus tard, en école. Ce n'est qu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle qu'il est devenu le siège du Parlement germanophone. Le président invite chacun à y jeter un coup d'œil à l'issue de la réunion et à découvrir l'histoire du bâtiment au-travers des brochures mises à disposition.

C'est la première fois aujourd'hui que le Parlement Benelux, présidé par Mme Creutz, est notre hôte. M. Lambertz se dit particulièrement heureux que le Parlement du Benelux ait accordé sa confiance à un membre du Parlement germanophone pour diriger la présidence belge. Mme Creutz, qui est viscéralement attachée au Benelux, assumera cette tâche avec tout l'enthousiasme qui l'anime.

Les interprètes n'ont plus à s'inquiéter car M. Lambertz se propose de passer au français pour traiter des *unique selling points* de la Communauté germanophone en Belgique. Tout d'abord, cette communauté est reconnue comme une minorité nationale au sens de la Convention européenne pour la protection des minorités nationales. Elle constitue par ailleurs une petite entité fédérée, la plus petite même au sein des États membres fédéraux européens, l'Autriche et l'Allemagne. En Suisse, un pays qui n'appartient pas à l'UE, la moitié des cantons ont une superficie inférieure à celle de la Communauté germanophone et huit cantons sur vingt-six comptent moins d'habitants que l'Ostbelgien. Ceci à titre d'information pour ceux qui penseraient que la Communauté germanophone est trop petite pour jouer un rôle significatif en Belgique. La différence entre le plus grand canton suisse, Zürich, avec ses 1,5 million d'habitants, et le petit canton d'Appenzell, qui compte à peine 15.000 habitants, est bien plus grande qu'ici en Belgique : la Flandre compte 6.000.000 habitants et l'Ostbelgien 80.000. Ces Belges germanophones ont donc assurément un rôle à jouer. M. Lambertz développera ce thème ce soir, à l'occasion d'une conférence à Bruges.

Le troisième atout qui rend unique la Communauté germanophone est sa situation de région frontalière. Tout ce qui se passe en Ostbelgien présente un caractère transfrontalier, comme l'a clairement démontré la pandémie de coronavirus.

M. Lambertz passe ensuite au néerlandais pour évoquer la coopération transfrontalière dans le Benelux. Le Benelux a été l'une des organisations à avoir mis en œuvre la Convention de Madrid. Le Benelux a aussi joué un rôle majeur dans la création de la réserve naturelle transfrontalière, le Drielandenpark. Cette coopération est également indispensable dans le domaine de la reconnaissance mutuelle des diplômes.

Le sujet du débat d'aujourd'hui anime aussi régulièrement la commission de la Politique générale du Parlement germanophone. M. Lambertz espère que les apports des deux Parlements seront fructueux pour l'un comme pour l'autre et que son propre Parlement tirera les enseignements des rapports des débats du Parlement Benelux d'aujourd'hui. Il souhaite à tous une journée fructueuse et agréable à Eupen.

La *Présidente* remercie M. Lambertz pour son hospitalité et lui remet un petit présent. (*Applaudissements*)

Mme Grovonijs est rapportrice pour cette conférence. Elle se propose à son tour de présenter brièvement le sujet.

Mme *Gwenaëlle Grovonijs*, rapportrice, (B) a tenu deux réunions préparatoires avec les commissions réunies de la Justice et de la Coopération transfrontalière sur le thème des *fake news* et de la désinformation. Elle tient à remercier M. Opgenhaffen, professeur à Louvain et à Leiden, et M. Ongena, rapporteur du Sénat de Belgique pour ce sujet, d'avoir fait part de leurs considérations dès avant l'été. Ces deux présentations lui ont ouvert, ainsi qu'aux membres du Parlement Benelux, de nouvelles perspectives.

Les orateurs ont aidé à définir la terminologie et le contexte. Sans ces auditions, le titre de cette conférence aurait été différent. La conférence porte désormais sur les *fake news* et la désinformation, deux concepts qui ne doivent en aucun cas être utilisés de manière interchangeable. Les auditions ont porté sur les différentes formes de désinformation. Ainsi, la négligence peut engendrer des erreurs ou on l'on peut être confronté à une satire. Le point commun entre toutes ces formes de désinformation est qu'avec ou sans intention de nuire, elles causent des dommages dans le monde réel.

Mais ce que nous observons essentiellement, ce sont des informations erronées qui visent à nuire ou poursuivent un objectif de profit. Cette démarche doit être combattue, car l'accès à des informations fondées sur des faits et contrôlées dans un esprit critique est essentiel dans une démocratie. À présent que les informations peuvent être propagées très rapidement et de manière incontrôlée par le biais des médias sociaux, cette question est plus pertinente que jamais. En outre, les fausses nouvelles circulent plus rapidement et sont consommées avec plus d'avidité que les informations véritables, simplement parce qu'elles sont ressenties comme « sexy » et attrayantes, et qu'elles frappent les esprits. Elles sont dès lors automatiquement favorisées par les algorithmes. Ces derniers font en sorte que les utilisateurs voient ce qu'ils souhaitent voir, sont confortés dans leur pensée. Les gens se retrouvent dans une sorte de chambre d'écho, où chacun reproduit ce que dit l'autre.

On observe aujourd'hui une crise de confiance qui n'est pas anodine à l'égard de la politique, des médias officiels et de la science. Cela peut déboucher sur un cocktail détonnant, par exemple lorsque la possibilité est offerte à des groupes dissidents extrêmes de diffuser leur désinformation largement et rapidement par le biais des médias sociaux. Cela peut mettre en danger la sécurité et la démocratie.

Un débat fructueux a déjà pu être mené dans le cadre des auditions mais nous disposons aujourd'hui de l'espace requis pour approfondir encore le sujet. Nous allons diviser cet espace en trois « blocs ». Dans le cadre du bloc 2, il sera question de la responsabilité des plateformes, dans celui du bloc 3 du rôle des médias traditionnels et, dans celui du bloc 4, du rôle des autorités européennes et autres dans la lutte contre la désinformation.

La responsabilité des médias dans le domaine des *fake news* est souvent mise en évidence. Ils sont régulièrement pointés du doigt. Songeons aux élections présidentielles américaines de novembre 2020. Selon un lanceur d'alerte, Facebook aurait désactivé prématurément un certain nombre de mesures d'urgence destinées à empêcher la propagation de désinformations. La plateforme a ainsi pu être utilisée pour organiser la prise d'assaut du Capitole au début de cette année.

On attend de chaque plateforme qu'elle lutte activement contre la désinformation sur ses canaux. Mais en tant que société et responsables politiques, n'éludons-nous pas alors la question de savoir si cette responsabilité doit être confiée aux grandes entreprises technologiques ? Est-ce ce que nous voulons ? Appartiendra-t-il à Facebook, Twitter et Instagram de décider ce qu'est la vérité ? Et comment allons-nous nous comporter à l'égard des plateformes médiatiques hébergées dans des pays que l'on pourrait qualifier de non-libres ? La rapportrice se félicite de ce que nous puissions discuter de ces questions aujourd'hui, en présence de représentants de YouTube, Facebook, entre autres.

Le rôle des médias traditionnels a également été souligné au cours des auditions. M. Opgenhaffen a ainsi souligné la manière dont les médias traditionnels attirent l'attention sur leurs messages dans les médias sociaux. De la sorte, la valeur partielle de l'actualité risque de prendre le pas sur sa valeur réelle. Ce glissement affecte la qualité de l'information et le discernement critique des lecteurs et des téléspectateurs : qu'est-ce qui relève de l'information ou de la désinformation ? Et le monopole de l'information et de la vérité appartient-il alors aux entreprises d'information classiques qui entretiennent souvent avec les autorités une relation fondée sur le subventionnement ? Nous devons également nous demander si la désinformation existe aussi dans les médias traditionnels et comment ces derniers perçoivent leur rôle dans l'ensemble du débat sur la désinformation. Nous allons discuter aujourd'hui de ces questions avec, entre autres, un représentant de la Mediahuis et avec M. Karskens qui a écrit un livre noir sur la désinformation pour l'agence de presse néerlandaise NOS et a fondé un nouvel organe de télédiffusion.

Après le déjeuner, nous discuterons du rôle des différentes autorités au regard de la désinformation et des *fake news*. Là aussi, on observe un certain champ de tension. Dans quelle mesure un pouvoir public, au même titre que les entreprises technologiques et les médias classiques, peut-il déterminer ce qui relève ou non de la désinformation ? La restriction de la liberté d'expression guette au-travers des interventions gouvernementales.

Les pouvoirs publics sont confrontés à leurs responsabilités dans ce domaine et s'appuient principalement sur la supposée éducation aux médias de la population. Des mesures plus concrètes sont prises au niveau européen. En 2018 déjà, l'UE a défini une stratégie contre la propagation des *fake news*. Dans ce document, outre l'éducation des citoyens relative à leur relation aux médias, l'UE préconise un code de conduite pour les médias sociaux et les plateformes internet. L'UE encourage les entreprises technologiques à combattre activement les *fake news* et la désinformation et à améliorer leurs politiques en ligne. L'UE soutient également les « vérificateurs de faits ».

Nous passerons en revue les possibilités dont disposent nos pays pour faire face, chacun de leur côté mais de préférence ensemble, aux *fake news* et à la désinformation. En tant que Benelux, une occasion unique nous est offerte de jouer un rôle de pionnier en Europe et j'espère que nous pourrons faire un pas utile aujourd'hui. S'il est possible que nous pourrions-nous avancer plus rapidement, nous irons assurément plus loin ensemble. (*Applaudissements*)

La *présidente* remercie la rapportrice pour l'aperçu des travaux à suivre et annonce le rapport - par liaison vidéo - sur les activités du Conseil nordique en matière de fake news.

Mme *Angelika Bengtsson*, vice-présidente de la commission des Sciences et de la Culture de la région nordique, est membre du Parlement suédois.

La coopération nordique, qui a fait de la désinformation et des fausses nouvelles une priorité voici quelques années, a organisé des réunions d'experts, tenu des entretiens au niveau ministériel et publié le rapport *Fighting Fakes - The Nordic Way*. Des experts d'organisations de médias et des spécialistes de la lutte contre les fake news ont appelé à une coopération nordique plus étroite dans le domaine des compétences en matière de médias et d'information. La désinformation doit être combattue sur la base de compétences dans le domaine des médias et de l'information. Ces compétences permettent de lutter contre la désinformation, aiguisent la vigilance des gens et accroissent leur capacité à évaluer les informations. Les gouvernements nordiques encouragent l'éducation aux médias et à l'information, notamment par la production de matériel pédagogique destiné aux écoles, mais par extension aussi à d'autres groupes vulnérables amenés à utiliser les médias sociaux. Le Conseil nordique est convaincu qu'il existe une demande en faveur d'efforts accrus pour protéger la démocratie et les droits politiques.

Les pays nordiques ont beaucoup à apprendre les uns des autres. C'est pourquoi le Conseil nordique a proposé que les Conseils des ministres nordiques élaborent une politique d'enseignement de l'éducation aux médias et à l'information pour tous les groupes d'âge. Un financement sera assuré pour la coopération entre les agences concernées afin de développer un index de l'éducation aux médias et à l'information. L'on saura ainsi où l'on en est et cet index permettra d'identifier les domaines où une action est nécessaire. Il ne s'agit bien sûr que d'un exemple des efforts à fournir. La discussion d'aujourd'hui qui portera sur la responsabilité des médias sociaux et des médias traditionnels dans la lutte contre la désinformation et les *fake news* s'annonce très intéressante. La lutte doit être poursuivie à différents niveaux. La démocratie en dépend. (*Applaudissements*)

## II. La responsabilité des plateformes

Pour cette deuxième partie, la *présidente* donne la parole à la modératrice, Mme Grovonius.

Mme *Gwenaëlle Grovonius*, modératrice, (B) annonce les intervenants : M. Pancini pour YouTube, M. Zeegers pour Facebook et M. Van Boheemen de l'Institut Rathenau. M. Damien Van Achter, expert belge en innovation médiatique et en stratégie numérique, ne pourra malheureusement pas être présent. Un espace sera ensuite réservé aux questions et réponses.

M. *Marco Pancini*, *Director Public Policy and Government Affairs EMEA* chez YouTube (vidéo-conférence), se dit honoré de pouvoir participer à cette conférence. Au cours des 18 derniers mois, nous avons tous utilisé plus assidûment les services numériques. Cette pratique s'est accompagnée de défis. La désinformation est un problème majeur, tant en ligne qu'hors ligne. Google et YouTube portent une responsabilité dans la lutte contre ce fléau, et sont déterminés à faire partie de la solution. Leurs services sont quotidiennement utilisés par des millions de personnes à la recherche d'informations. Mais ils ne sont pas en mesure de filtrer seuls les informations erronées et la désinformation. Ces entreprises collaborent avec des partenaires dans tous les pays pour lutter contre *les fake news* en ligne.

La stratégie mise en œuvre dans la lutte contre la désinformation repose sur deux piliers. Il ne s'agit pas seulement de ce qui est supprimé du réseau, mais aussi de la manière dont est traité le contenu qui y est laissé. L'information erronée touche désormais toutes les facettes de la société. Reflet du monde ambiant, YouTube a fait de la lutte contre la diffusion de fausses informations l'un de ses engagements majeurs. Depuis la création de YouTube, le contenu contraire aux directives communautaires est supprimé dans les meilleurs délais. Le centre de décision supprime tout abus dommageable. Aujourd'hui, de six à dix millions de vidéos sont supprimées tous les trois mois. La majorité d'entre elles n'atteignent même pas dix vues. Depuis février 2020, plus d'un million de vidéos contenant des informations dangereuses sur la covid - des *fake news* - ont été supprimées.

Il ne s'agit là que d'un très faible pourcentage du nombre de vidéos présents sur YouTube. Un équilibre est recherché entre suppression et liberté d'expression. Une politique de suppression trop radicale pourrait mettre à mal ce principe. Des autorités ont déjà ordonné la suppression de contenus pour des raisons politiques, comme le savent très certainement les membres de l'Assemblée balte.

Le deuxième pilier consiste à encourager ce qui est bon et à s'opposer à ce qui est mauvais. YouTube encourage les informations provenant de sources fiables et réduit la diffusion de vidéos contenant des informations incorrectes. Lorsque les gens recherchent des nouvelles ou des informations, celles-ci sont réunies pour leur qualité, plutôt que pour leur caractère sensationnel. En ce qui concerne la covid, nous nous appuyons sur le consensus parmi les experts, les organisations de santé et l'OMS. Cette approche fait réellement une différence.

La collaboration est la clé du succès dans la lutte pour une information de qualité. C'est pourquoi YouTube investit depuis des années dans des programmes et des partenariats visant à lutter contre la désinformation. En 2018, Google et YouTube ont signé le code de bonnes pratiques de l'UE et collaborent depuis lors pour l'améliorer, afin d'en accroître l'impact et rendre l'Union mieux à même de relever les défis actuels. Google et YouTube s'enorgueillissent de ce qu'ils ont accompli mais considèrent qu'il reste encore des progrès à faire. Une contribution de 25 millions d'euros est également prévue pour le lancement du Fonds européen d'information, une initiative de l'Institut universitaire européen et de la Fondation Calouste Gulbenkian sous les auspices de l'Observatoire européen des médias numériques. Ce fonds a pour objectif le renforcement de la vérification des faits et des compétences en matière de médias et la lutte contre la désinformation. Cette action est complétée par d'autres investissements, tels que l'initiative Google News, qui a permis de dispenser une formation en matière de vérification à plus de 19 000 journalistes dans le monde. Les initiatives de vérification des faits en Europe bénéficient également d'un soutien, entre autres à la suite des élections allemandes. Il est procédé quotidiennement à des vérifications indépendantes et un centre d'ingénierie de la sécurité a été inauguré récemment à Dublin.

M. Pancini se réjouit des contacts pris avec le Parlement Benelux pour mettre sur pied une réunion avec les membres et les experts de son entreprise sur la sécurité et les informations erronées.

Les défis sont de taille mais, grâce à la recherche, aux meilleures pratiques et à la coopération avec des experts, des moyens nouveaux et innovants sont mis au jour de lutter contre la désinformation. En travaillant ensemble, nous obtenons le meilleur impact possible. (*Applaudissements*)



M. *Jeremy Zeegers, Public Policy Manager of Facebook* pour la Belgique et le Luxembourg, tient à préciser d'emblée que Facebook ne reste pas inactif dans la lutte contre la désinformation. L'entreprise comprend l'inquiétude que suscite la façon dont certains utilisateurs s'expriment sur la plateforme. Des utilisateurs cherchent à diffuser de la désinformation par le biais de Facebook. La question n'est pas si simple. Personne ne souhaite lire de la désinformation sur une plateforme mais, involontairement, chacun peut de temps en temps diffuser de la désinformation. Même ceux qui recourent à l'humour ou à la satire diffusent des informations qui sont, à proprement parler, incorrectes. D'aucuns partagent également leurs opinions personnelles, leurs convictions philosophiques ou religieuses, mais d'autres peuvent considérer qu'il s'agit de fausses informations. Il est donc difficile de décréter que tout ce qui se trouve sur Facebook doit être vrai à cent pour cent. Une telle censure est contraire au principe de la liberté d'expression défendu par la plateforme.

En même temps toutefois, Facebook cherche à créer une communauté sûre et comprend donc que certains messages puissent être perçus comme une menace pour la société. L'approche générale de Facebook consiste donc à identifier les informations qui sont réellement dangereuses, pour ensuite les réduire ou les supprimer. Par principe, Facebook s'efforcera toujours de limiter les informations plutôt que de les supprimer purement et simplement. S'il laisse subsister une information erronée, il offrira également la possibilité de la qualifier d'erronée et d'informer les autres utilisateurs du contenu trompeur du message. En anglais, on dira *remove, reduce, inform*.

Facebook est réticent à supprimer purement et simplement du contenu, mais il n'y a parfois pas moyen de faire autrement. Un environnement sûr est nécessaire, dans le monde réel comme en ligne, et nous supprimons donc les contenus qui pourraient causer du tort dans le monde réel. Lorsque quelqu'un répand sur Facebook la rumeur que le vaccin Corona provoque l'autisme, ou si quelqu'un - nous ne citerons pas de noms - y décrète que boire de l'eau de Javel peut guérir de la covid, il s'agit d'une forme de désinformation qui peut effectivement mettre en danger la vie des gens. Depuis le début de la pandémie, ce type de contenu est supprimé sans guère d'états d'âme.

Facebook ne peut agir ainsi que s'il dispose lui-même de suffisamment d'informations correctes. C'est pourquoi il a conclu un partenariat avec l'Organisation Mondiale de la Santé. C'est le seul moyen d'être sûr que le contenu était erroné et nuisible. Facebook ne disposait pas encore de cette information en mars 2020, mais dès que l'OMS a indiqué que les vaccins étaient sûrs et efficaces, il a commencé à prendre des mesures contre les messages erronés. Les messages susceptibles d'interférer avec le déroulement normal d'élections - comme de fausses informations indiquant que les bureaux de vote sont déjà fermés alors qu'ils ne le sont pas - peuvent également nuire à la société et sont donc supprimés.

Quelles autres informations sont supprimées ? Les fausses identités, par exemple. L'année dernière, 5 milliards de telles identités ont été supprimées, souvent avant même que quiconque ait pu en prendre connaissance. Facebook investit beaucoup d'argent dans ce domaine car il souhaite préserver l'authenticité de sa plateforme. Ces faux profils sont en effet responsables de la diffusion de nombreuses désinformations. Il y a ensuite les discours de haine, qui contiennent souvent une désinformation partielle. Ces messages, qui visent souvent des minorités, sont également supprimés.

La suppression radicale de contenu est donc parfois nécessaire, mais Facebook préfère autant que possible limiter certaines fausses informations. C'est pourquoi, un programme mondial de vérification des faits a été lancé en 2016. Cette vérification se fait en plus de soixante langues, en collaboration avec quatre-vingts partenaires locaux rétribués par Facebook. En Belgique et au Luxembourg, par exemple, il existe une collaboration avec la Deutsche Presse-Agentur, avec l'Agence France-Presse et aussi avec Knack, en Belgique. Les équipes locales vérifient ainsi la véracité des faits. Ces vérificateurs de faits fonctionnent de manière autonome, Facebook ne voulant pas, en tant que plateforme neutre, s'ériger en arbitre de la vérité.



Les agences locales décident donc quels contenus elles examinent et contre lesquels elles prennent des mesures mais ce sont les algorithmes qui déterminent la classification des contenus présentant le plus de risques. Il ne s'agit pas d'agir contre chaque opinion individuelle, mais d'être attentif aux contenus potentiellement dangereux qui peuvent rapidement devenir viraux et prendre des proportions non souhaitées.

Lorsqu'un tel message erroné commence à se propager dans le monde, le vérificateur de faits rédige un article qui réfute les fausses informations et présente des faits corrects et fiables. Des algorithmes font ensuite en sorte que tout article contenant les fausses informations contestées se voie automatiquement attribuer un label. Les personnes qui souhaitent malgré tout lire un tel article reçoivent un avertissement et il leur est demandé si elles veulent ouvrir l'article contenant les informations inexactes. Un lien vers l'article contenant les informations fiables est également joint. Nous savons par expérience que dans 95 % des cas, les gens n'ouvrent pas ces articles ainsi étiquetés. Cette approche porte donc ses fruits.

Facebook s'emploie à réduire très largement la portée d'un article incorrect. Les algorithmes fonctionnent sur la base des préférences personnelles des utilisateurs mais dès lors que le vérificateur de faits a qualifié un article d'incorrect, celui-ci n'apparaît plus en haut de la liste des articles visibles pour l'utilisateur et il cause par conséquent beaucoup moins de dommages. Cette approche est assez récente - l'accord de coopération avec la Belgique ne date par exemple que de 2020 - mais la pratique se développe très rapidement. Entre mars et octobre 2020, soit les six premiers mois de la pandémie, 160 millions de rapports mensongers sur le coronavirus ont été traités de cette manière, ce qui signifie qu'une abondante désinformation n'a pas été lue. Entre janvier et mars 2021, 1,5 million de messages diffusant des informations inexactes sur les élections aux Pays-Bas ont fait l'objet d'une mise en garde.

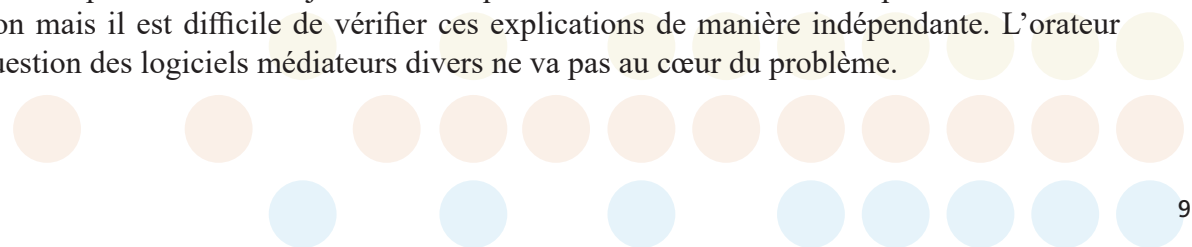
Par ailleurs, des sanctions spécifiques sont prévues à l'égard des groupes qui diffusent régulièrement des informations délibérément fausses. La capacité de publication de ces groupes est considérablement réduite.

M. Zeegers répète en conclusion que la lutte menée par Facebook contre la désinformation repose sur un équilibre délicat entre le respect de la liberté d'expression et la sauvegarde de la sécurité publique. Depuis 2016, des ressources considérables ont été investies à cet effet. Facebook ne souhaite pas supprimer trop facilement des contenus mais n'élude pas la responsabilité qui est la sienne : il traque les contenus potentiellement dangereux et en restreint la portée tout en informant les utilisateurs de la situation réelle.

Tout ce que Facebook a fait jusqu'à présent en cette matière l'a été sur une base volontaire et en dehors de tout cadre réglementaire. Facebook est demandeur d'un tel cadre et se félicite de tout ce qui se fait à cet égard, par exemple dans l'UE avec la loi sur les services numériques. La transparence n'en sera que renforcée. (*Applaudissements*)

La présentation de M. *Pieter van Boheemen*, chercheur à l'Institut Rathenau (Pays-Bas) (liaison vidéo), s'intitule « Combattre la désinformation et prévenir la censure ». Il s'agit du défi majeur évoqué par M. Zeegers, à savoir l'équilibre entre la liberté et la sécurité. Sa contribution au débat est sous-titrée « Une diligence raisonnable requise pour les plateformes ». C'est donc au législateur qu'incombe la tâche d'imposer une diligence raisonnable aux plateformes.

M. Van Boheemen a reçu à l'avance un certain nombre de questions et il en a épinglées quelques-unes. Les intervenants précédents ont déjà abordé les questions relatives à la lutte des plateformes contre la désinformation mais il est difficile de vérifier ces explications de manière indépendante. L'orateur estime que la question des logiciels médiateurs divers ne va pas au cœur du problème.



La première question est de savoir où se situe la responsabilité des plateformes dans la diffusion de la désinformation.

L'orateur se réfère à une étude récente réalisée par son institut pour le Centre de recherche scientifique du ministère de la Justice et de la Sécurité. Cette étude en ligne a porté sur divers comportements dommageables et immoraux sur Internet. Il présente une taxonomie de tous les types de comportements qui génèrent des dommages sur la toile. La désinformation, qui n'en constitue qu'une partie, relève de la manipulation de l'information en ligne. Il existe également d'autres formes, telles que le vigilantisme numérique - la mise au pilori sur l'internet -, la haine, l'intimidation et la violence en ligne, la cybercriminalité et l'automutilation en ligne. Le rapport a évalué l'ampleur de ces problèmes et a exploré les mécanismes sous-jacents, la manière dont les plateformes facilitent ce comportement. L'ampleur du problème est énorme et les pouvoirs publics doivent prendre des mesures pour protéger les citoyens. Les plateformes jouent un rôle essentiel dans les dommages générés. Elles interviennent dans la diffusion de l'information et facilitent dès lors des comportements dommageables. L'on peut citer les algorithmes de recommandation, qui sont vulnérables à la manipulation, les techniques de micro-ciblage qui peuvent contribuer à fragmenter la société, les possibilités de marketing d'influence - l'expéditeur d'un message peut confier à quelqu'un d'autre le soin de le diffuser, ce qui n'apparaît pas toujours clairement. Les plateformes offrent également toutes sortes de nouvelles techniques telles que la réalité augmentée, la réalité virtuelle, le *deep fake*, la technologie vocale, qui peuvent également servir à diffuser la désinformation.

Toutes ces techniques sont abordées dans un rapport intitulé *Digital Threats to Democracy*, rédigé par l'Institut Rathenau à la demande du ministère de l'Intérieur. Le risque d'atteinte à la démocratie est réel et il appartient aux plateformes d'y faire face. Mais le droit à la liberté d'expression doit par ailleurs être protégé. Faux n'est pas synonyme d'illégitime. Si les plateformes ont le droit de fixer des conditions, celles-ci doivent respecter les droits de la personne humaine et ne pas être discriminatoires. Les pouvoirs publics n'ont pas à juger le contenu mais peuvent juger les mécanismes de diffusion et les procédures d'évaluation.

Il convient de concevoir une formule intelligente pour gérer tout cela. L'OCDE s'est doté d'un guide sur le devoir de diligence pour une conduite sociale responsable des entreprises qui peut également s'appliquer aux entreprises technologiques. Les politiques et les systèmes de gestion doivent intégrer la responsabilité sociale des entreprises. Cela signifie édicter des lois et des règlements. Le temps du volontariat est révolu car les dommages sont désormais trop importants pour cela. Ces lois et règlements doivent stipuler que les plateformes sont tenues de faire connaître les conséquences négatives de leurs activités. L'étape suivante consiste à arrêter, prévenir ou limiter les conséquences dommageables. Les plateformes doivent donc être contraintes à fournir des efforts pour limiter la diffusion de désinformations et à prendre à cet effet des mesures structurelles. L'impact des mesures doit ultérieurement être contrôlé. Les plateformes doivent être tenues de communiquer à propos de leurs actions et il faut un contrôle indépendant. S'il existe un lien entre les actions des plateformes et les dommages, elles doivent contribuer à la réparation de ces derniers. C'est une manière intelligente de traiter la désinformation qui est ainsi mise en place.

On y œuvre également au niveau des Nations unies. Depuis 2019, le projet B-Tech, auquel contribuent les plateformes, repose sur trois piliers : le gouvernement doit protéger les droits par la voie politique, la réglementation, l'arbitrage et la jurisprudence ; les entreprises doivent respecter les droits de l'homme et veiller à prévenir les dommages ; une aide doit être apportée aux victimes. Actuellement, les utilisateurs des plateformes sont souvent confrontés à un manque de sécurité et d'égalité juridique, par exemple en cas de suppression d'un message. La création d'une ligne d'assistance indépendante et le contrôle des procédures constituent des actions possibles. La proposition de la Commission européenne - la loi sur les services numériques - le prévoit déjà, mais ce dossier pourrait être suivi de plus près dans le cadre de la coopération Benelux.

On observe également d'autres développements au niveau de l'UE. Le code sur la désinformation fait l'objet d'une révision. Si le code fonctionne actuellement sur une base volontaire, ce ne sera plus le cas à l'avenir car le code actuel ne fonctionne pas suffisamment bien. Il y a trop peu de transparence, on ne sait pas ce que font les plateformes ni comment elles prennent leurs décisions. L'approche fondée sur la diligence raisonnable figure dans la loi sur les services numériques mais elle ne fait pas référence à l'OCDE et reste quelque peu fragmentée.

Le programme du jour comporte d'autres aspects intéressants et le plan d'action européen pour la démocratie est intéressant à cet égard car, outre la lutte contre la désinformation, la promotion de médias d'information libres revêt elle aussi une grande importance. La dépendance des médias d'information à l'égard de ces plateformes constitue également un problème. De même, la dépendance qui se crée lorsque les plateformes investissent dans les médias traditionnels doit faire l'objet d'une réflexion critique.

M. Van Boheemen en revient aux questions. La responsabilité des entreprises de médias sociaux découle du fait qu'elles contribuent aux dommages. Les directives de l'OCDE et des Nations unies cernent également cette responsabilité. La transposition de la directive de l'OCDE dans la réglementation européenne pourrait aider les plates-formes. Le fait que la lutte contre la désinformation soit menée par des entreprises privées étrangères est acceptable pour autant qu'une supervision indépendante puisse être exercée par l'UE ou les États membres. La coopération Benelux peut y contribuer par un suivi attentif des développements de la loi sur les services numériques, du code sur la désinformation et du plan d'action pour la démocratie. (*Applaudissements*)

Mme *Gwenaëlle Grovonijs* (B), rapportrice et modératrice indique que le temps est à présent venu de poser des questions et de réagir aux interventions qui ont été développées ce matin.

M. *Peter Ester* (N) souhaite savoir ce que MM. Pancini et M. Zeegers pensent de la déclaration de M. Van Boheemen pour qui il faut davantage de réglementation et une supervision plus indépendante des plateformes.

M. *Bob van Pareren* (N) estime que les intervenants ont présenté clairement un sujet complexe et parfois déroutant. Existe-t-il une coopération entre les grandes plateformes pour lutter contre les fake news ? Twitter, qui agit en fonction de l'actualité, est-il également impliqué dans ce dossier ? Comment vérifie-t-on la véracité des informations ? Car il faut en effet éviter que des informations importantes pour de nombreuses personnes soient systématiquement écartées de l'internet. En d'autres termes : qu'est-ce qu'une *fake news* ?

Il y a un appel en faveur d'une réglementation accrue, mais si celle-ci est définie démocratiquement, c'est-à-dire avec une majorité de la moitié plus un, les opinions d'une très large minorité ne seront évidemment pas représentées. On tend alors vers la censure. Qu'en pense M. Van Boheemen ?

M. *Pim van Ballekom* (N) se demande ce qu'il advient lorsque les plateformes suppriment ou réduisent des messages. Enregistre-t-on de nombreuses réactions d'auteurs de messages ? Y a-t-il des protestations contre les décisions de YouTube et de Facebook ? Existe-t-il une possibilité de recours contre ces interventions ? Ce qui est de la désinformation pour certains est en effet simplement de l'information pour d'autres.

M. *Ton van Kesteren* (N) a entendu dire à plusieurs reprises que la désinformation peut s'avérer dommageable dans le monde réel. Qu'est-ce que le monde réel et qu'est-ce qu'une information dommageable ? S'agit-il d'une information dommageable pour le gouvernement en place ou simplement désagréable pour le détenteur du pouvoir ? Dès lors qu'on restreint l'information, n'est-ce pas dommageable pour la pluralité de la démocratie ?

Il a également été question de l'éducation à la confrontation à la désinformation et du filtrage des informations. Cela ressemble un peu à de la censure. Quels critères permettent de décider de ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas ? Qui définit les critères ? Les médias grand public et les pouvoirs publics donnent-ils le ton à cet égard ?

On semble attendre beaucoup de la vérification des faits. Les médias officiels y sont-ils également soumis ou le contrôle critique ne s'applique-t-il qu'aux médias sociaux ? Quand un message est-il haineux ? Aux Pays-Bas par exemple, un homme politique en particulier est un peu l'épine dans le pied du gouvernement. Les médias officiels l'évincent, l'isolent. Cela ne relève-t-il pas aussi du message haineux ?

M. *Jeremy Zeegers, Public Policy Manager of Facebook* pour la Belgique et le Luxembourg, s'efforcera de répondre à toutes les questions dont il ressort que les différents exposés ont été écoutés avec attention. Ainsi qu'il l'a souligné, Facebook est certainement favorable à une réglementation appropriée. Il adhère aux efforts déployés à cet égard par l'Europe dans le cadre de la loi sur les services numériques, analyse les propositions de la Commission européenne et formule ses propres propositions.

Facebook se veut être une entreprise responsable et préconise à ce titre la mise en place d'une réglementation et le recours à la vérification des faits. En tant qu'entreprise privée, elle agit également en fonction d'intérêts propres. On pourrait en effet laisser entendre que ce qui concerne Facebook relève aussi de l'information unilatérale. Pourquoi faudrait-il le croire ? C'est précisément pourquoi il est favorable à la mise en place d'un régulateur indépendant. L'audit d'un tel régulateur montrerait au monde entier que Facebook mène résolument la lutte contre la désinformation. Dès lors que notre compte est soumis à un régulateur financier indépendant, pourquoi n'en irait-il pas de même de la manière dont nous combattons la désinformation ? Car enfin, cela concerne toute la société.

M. Zeegers a bien conscience qu'il d'agit d'une matière complexe. Il en va de l'équilibre fragile entre la liberté d'expression et une société sûre. La mise au point d'un tel contrôle requerra une longue réflexion mais le principe ne devrait faire aucun doute : Facebook veut une réglementation.

M. Zeegers n'a pas connaissance d'une coopération structurelle entre plateformes dans la lutte contre la désinformation. C'est là qu'entrent en jeu les lois de la concurrence. Il existe une coopération dans le domaine de la vérification des faits dans certains pays, comme en Scandinavie, où une plateforme fournit ce service aux différents médias. Le Parlement flamand souhaite mettre en place quelque chose de similaire. Facebook coopère également avec différents vérificateurs de faits.

Plusieurs intervenants ont demandé comment on peut définir ce qui est une *fake news* et ce qui ne l'est pas. Chacun se rend coupable de la diffusion de *fake news* à un moment ou à un autre - songez à l'exemple classique du pêcheur qui exagère un peu la taille du poisson qu'il a pêché. Les fausses nouvelles ne relèvent pas d'une catégorie bien précise. Il existe un large éventail de critères concernant la véracité des informations communiquées. C'est pourquoi nous avons défini notre champ d'action : nous voulons lutter contre la désinformation dommageable pour la démocratie, pour la santé, pour la sécurité, etc. Il est très difficile d'édicter des directives générales en cette matière ; les vérificateurs de faits examinent chaque cas sur la base de certains signaux et le facteur humain joue fatalement un rôle. La contradiction est bien sûr possible. Toutes les vérifications de faits peuvent être trouvées en ligne sur les sites de DPA, de l'AFP et de Knack. L'International *Factchecking Network* regroupe les vérificateurs de faits du monde entier et formule des règles pour un contrôle adéquat. Il faut espérer qu'un règlement sera adopté pour faire respecter ces règles. Un régulateur doit toujours contrôler les contrôleurs !

Facebook enregistre assez peu de réactions lorsqu'il supprime ou réduit des informations. Les utilisateurs se rendent rarement compte que quelque chose a été modifié et tout au plus voient-ils apparaître un label. Certains pourront s'en offusquer mais la plupart ne consultent plus les mauvaises informations, ce qui traduit un niveau de satisfaction élevé à l'égard du système. M. Zeegers ne peut pas fournir de chiffres précis à ce sujet.

Une personne qui constate la suppression d'un contenu qu'elle a posté peut faire appel de cette mesure. Sa plainte fait alors l'objet d'une enquête et la décision initiale est ensuite annulée ou confirmée. L'« *Oversight Board* », une sorte de cour suprême pour les contenus Internet, fonctionne au sein de Facebook depuis le début de l'année 2021. Il peut également prodiguer des conseils sur l'opportunité de supprimer ou de modifier un contenu. Cela ne se fait pas à grande échelle mais uniquement pour des cas spécifiques et emblématiques.

Facebook n'est pas un organe de censure ; il est très attaché à la liberté d'expression. Il sera par conséquent enclin à réduire les informations dommageables plutôt qu'à les supprimer radicalement. Qu'est-ce qu'une information dommageable dans le monde réel ? Plusieurs critères jouent ici. Sera par exemple considéré comme dommageable tout message de nature à mettre en danger la vie ou la santé d'une personne ou d'un groupe de personnes. Ainsi, des messages haineux répétés contre un groupe peuvent conduire à un génocide. L'Éthiopie, par exemple, est actuellement en proie à une guerre civile. Facebook est donc particulièrement attentif à ce que la plateforme ne soit pas utilisée pour attiser la haine raciale. Il en va de même pour des conseils sanitaires absurdes du type « *Buvez de l'eau de Javel pour vous protéger de la Covid* ». Des mesures sont également prises contre des informations susceptibles d'interférer avec le bon déroulement d'élections. En l'absence d'un cadre réglementaire, Facebook n'a d'autre ressource que de prendre unilatéralement ce type de décisions, ce qui met l'entreprise quelque peu mal à l'aise. Il serait préférable que chaque plateforme puisse suivre des règles juridiques précises plutôt que d'avoir à inventer ses propres règles. L'orateur donne enfin l'assurance que Facebook ne prend rien de tout cela à la légère.

M. *Pim van Ballekom* (N) revient sur une déclaration de M. Zeegers : de janvier à mars, Facebook aurait supprimé aux Pays-Bas 1,5 million de publications en lien avec les élections. Quelle était la nature de ces messages ? M. Zeegers peut-il fournir quelques exemples ?

M. *Jeremy Zeegers*, *Public Policy Manager of Facebook* pour la Belgique et le Luxembourg, rappelle qu'il est parfaitement possible de procéder à une vérification sur le site des agences de *factchecking* qui répertorie tous les messages supprimés à l'époque. Il précise qu'il ne s'agit pas de 1,5 million d'articles individuels mais de 1,5 million de posts. Ainsi, un message partagé cent mille fois entraîne cent mille suppressions de la même information.

M. *Marco Pancini*, *Director Public Policy and Government Affairs EMEA* chez YouTube, estime que la réglementation répond à une nécessité. Avec la loi sur les services numériques, la Commission européenne a fait un pas dans la bonne direction. La supervision par les régulateurs sur des questions importantes comme la modération du contenu est une bonne chose. Il existe déjà une coopération étroite entre les plateformes sur des questions importantes telles que l'interdiction des contenus terroristes et la maltraitance d'enfants. La concertation et la coopération avec les autorités existe.

Il existe effectivement un risque de censure. Les plates-formes sont au centre du débat, et ce n'est pas l'endroit approprié. Le débat doit se dérouler entre les experts et les représentants de la population de nos pays.



YouTube n'a aucun intérêt à réserver une place aux contenus qui ne correspondent pas à sa politique. YouTube souhaite que les créateurs puissent divertir les utilisateurs et que les annonceurs puissent investir dans le contenu de ces créateurs. Tout ce qui est controversé, choquant, dérangeant va à l'encontre des intérêts de l'entreprise. Dans certains cas, il faut s'en remettre à des experts et - dans le cas de la covid, par exemple - aux autorités sanitaires. Les indications sur ce qui est légal et ce qui ne l'est pas sont les bienvenues, mais l'on veut aussi laisser aux entreprises la possibilité de traiter les contenus de manière à continuer à préserver la sécurité des utilisateurs. Cela doit se faire en toute transparence et c'est précisément pourquoi YouTube publie un rapport trimestriel de transparence qui indique également comment sont traités les nombreux recours. La supervision et le contrôle par les pouvoirs publics sont les bienvenus.

M. *Pieter van Boheemen*, chercheur à l'Institut Rathenau (Pays-Bas), évoque le risque de censure. Il est important que les pouvoirs publics restent prudents et ne se félicitent pas outre mesure de la suppression de contenus. Les plateformes disposent d'autres mécanismes qui peuvent influencer sur la diffusion de la désinformation. Il appartient aux plateformes elles-mêmes de définir et soumettre les critères. Les autorités peuvent alors vérifier si tous les droits sont respectés. Les algorithmes de recommandation contiennent déjà des critères. On insiste abondamment sur la vérification des faits. Il s'agit d'un instrument parmi d'autres mais les mesures sont insuffisantes pour en vérifier l'efficacité. Il n'existe aucun contrôle à cet égard.

La question de savoir ce qui relève de l'information dommageable ou de la désinformation est délicate. On considère d'une manière générale qu'il s'agit d'informations trompeuses destinées à nuire au processus démocratique ou à la sécurité nationale. L'on se fonde donc sur l'intention sous-jacente, difficile à déterminer. D'où la nécessité de prévoir des procédures de recours qui doivent elles-mêmes être contrôlées. Un exemple de désinformation aux Pays-Bas est l'encouragement à diffuser par le biais de Telegram les mêmes messages au même moment ; il s'agit souvent de sujets très spécifiques comme la covid. Pour autant, toute la plateforme n'est pas truffée de désinformation. En 2018, l'Institut Rathenau a principalement observé des informations erronées à caractère commercial (*clickbait*) visant à diriger les internautes vers un site web. En 2019, l'Université d'Amsterdam a mené des recherches sur l'incidence de la désinformation sur les élections et a conclu qu'elle était en réalité inexistante aux Pays-Bas. L'AIVD a observé en Russie une activité dont l'impact a toutefois été très limité. L'Institut Reuters mène des recherches sur la confiance dans les médias et il apparaît que, parmi l'ensemble des pays étudiés, les Pays-Bas sont les moins préoccupés par la désinformation. Il est donc préférable de se garder de la censure et de mesures trop strictes. L'organisation d'un cycle d'apprentissage et les rapports sont plus importants. Les apparences peuvent être trompeuses : il s'agit souvent des thèmes spécifiques. L'OMS déclare « lutter contre une infodémie », EUvsDesinfo pointe du doigt la désinformation concernant le coronavirus en Russie et la Chine et Trump affirmait que les élections avaient été volées.

Mme *Gwenaëlle Grovonius*, modératrice, (B) remercie les orateurs qui sont intervenus dans le cadre de cette deuxième partie et remet un présent à M. Zeegers, le seul intervenant physiquement présent. (*Applaudissements*)

### III. Le rôle des médias traditionnels

Mme *Gwenaëlle Grovonius*, modératrice, (B) pense, en ce qui concerne les médias classiques, que le volume et la vitesse de diffusion de l'information sont peut-être quelque peu inférieurs. Elle donne d'abord la parole à M. Karskens.

M. *Arnold Karskens*, journaliste, *Ongehoord Nederland* (liaison vidéo) se présente : reporter de guerre pendant quarante ans, il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages et préside la *Stichting Onderzoek Oorlogsmisdaden* ainsi que le nouvel organe de télédiffusion *Ongehoord Nederland*.

M. Karskens est bien conscient lui aussi que les *fake news* et la désinformation circulent abondamment sur les médias sociaux comme Facebook et Instagram. L'internet fait office de place du village du 21<sup>e</sup> siècle, où se colportent abondamment les ragots et les récits sans queue ni tête. Depuis Adam et Eve, mensonge et tromperie sont inhérents à notre existence. Les mensonges existaient déjà lors de la Guerre de quatre-vingts ans car les troubles sociaux s'accompagnent de désinformation, comme le montre également *Pleisters op de ogen*, l'ouvrage que M. Karskens a consacré à quatre siècles de reportage de guerre aux Pays-Bas.

L'histoire nous enseigne qu'il existe trois niveaux de désinformation, de l'inoffensif au très dangereux en passant par le dangereux. Aux yeux de M. Karskens, la désinformation qui circule sur les médias sociaux est inoffensive. Il s'agit souvent en effet de textes écrits par des personnes sans grand renom, une caractéristique qui n'échappe pas aux lecteurs. Ce type de message peut parfois être gênant pour un individu mais leur impact sur la société n'est pas très grave.

Plus dangereuse, bien sûr, est la désinformation diffusée dans les médias grand public. Les journaux et la télévision ont plus de crédibilité et les informations qu'ils diffusent pénètrent donc plus profondément. Il arrive que des journalistes réputés aillent jusqu'à inventer des faits dans des journaux faisant autorité comme Trouw, Volkskrant et NRC. Songez à la journaliste du Volkskrant, Els De Temmerman, qui s'est vu reprocher par un tribunal de n'avoir pas travaillé avec la méticulosité requise au Rwanda, en 1994. La télévision non plus n'est pas toujours à l'abri de tout reproche. Le Livre noir du journal de la NOS 2017-2020 contient de nombreux exemples de partialité journalistique et de déformations de la réalité.

Aujourd'hui, ce sont hélas des chefs de gouvernement, des politiques et leurs conseillers qui mènent ce classement. Ils sont les plus grands diffuseurs faits erronés. M. Mark Rutte, le Premier ministre néerlandais, est même surnommé Pinocchio en raison précisément de la désinformation qu'il diffuse très souvent à la Deuxième Chambre. Il n'est que de songer au dossier des avantages sociaux dans le cadre duquel il a prétendu ne pas se souvenir, ce qui ne saurait être conforme à la vérité. Il a fait en sorte que les faits ne soient pas révélés. Mais M. Rutte n'est rien en comparaison de certains ministres américains. Que de mensonges n'ont-ils pas été répandus sur la présence présumée d'armes de destruction massive en Irak, menant à la guerre du Golfe de 2003 ? Ce fut là un exemple terrible de désinformation, avec à la clé des milliers de morts et un Moyen-Orient plus instable que jamais aujourd'hui.

Les médias officiels et les hommes politiques sont les principaux coupables de la diffusion de *fake news*, précisément parce qu'ils sont auréolés de cette présomption de rectitude et d'honnêteté et parce que leurs erreurs peuvent avoir des conséquences désastreuses. Il est logique que les médias sociaux aient essuyé les principales critiques ces dernières années - ils ne sont pas toujours fiables et il y a d'importants intérêts commerciaux en jeu : les chaînes classiques voient leurs recettes publicitaires partir vers les Mark Zuckerberg de ce monde. Elles se plaisent dès lors à alimenter les informations négatives à propos des médias sociaux. Des intérêts politiques sont également en jeu : les détenteurs du pouvoir doivent bien constater qu'ils ne contrôlent guère les médias sociaux. Des pays comme la Chine et la Turquie bloquent des canaux comme Facebook et Twitter afin de pouvoir contrôler eux-mêmes les flux d'informations. Les gouvernements aiment présenter les médias sociaux sous un jour négatif pour servir leurs propres intérêts.

M. Karskens voudrait ensuite souligner une autre tendance qui consiste à ne pas permettre aux voix critiques, par exemple à propos du coronavirus, de se faire entendre sérieusement, que ce soit dans les journaux, à la radio ou sur YouTube. Cela s'appelle de la censure. La réglementation par la législation est une voie dangereuse. Ce qui constitue une *fake news* relève généralement d'une interprétation personnelle. En Russie, les gens pensent très différemment de ce qu'ils pensent à Bruxelles. Le monde est diversifié et il faut s'en accommoder. Et la vérité finit toujours par émerger.

Enfin, M. Karskens souhaite suggérer un point d'amélioration majeur. Comment prévenir la désinformation ? Son premier conseil sera le suivant : il faut en finir avec la concentration de la presse. Deux éditeurs belges, Mediahuis et DPG Media, possèdent la plupart des journaux néerlandais. Les informations publiées par ces différents journaux sont donc devenues largement interchangeables. Tous sont sur la même longueur d'onde pour ce qui est de la pensée identitaire, la pensée éveillée gaucholibérale. Un son dissident n'est plus le bienvenu et est rapidement rejeté comme étant une fausse nouvelle. Mais c'est ainsi que l'on appauvrit la palette des couleurs et des goûts et que l'on resserre le tableau. Les citoyens qui se voient dès lors proposer une information uniforme considèrent que l'on ne peut plus faire confiance au journalisme et à la politique et cherchent le salut dans les médias sociaux. Si vous ne retrouvez plus nulle part les idées qui sont les vôtres, vous vous tournez logiquement vers d'autres canaux. Et M. Karskens vient d'affirmer qu'il faut laisser à chacun la possibilité de s'exprimer.

C'est pour toutes ces raisons qu'il a créé sa propre société de diffusion, *Ongehoord Nederland*, qui pourra être regardée sur la chaîne publique dès le début de 2022. Il veut soumettre les informations à un éclairage depuis l'autre bord. Les mouvements politiques de droite sont actuellement brimés dans leur action alors qu'ils s'attaquent à des problèmes sociaux majeurs comme l'immigration de masse, la pénurie de logements, le pouvoir croissant de l'Union européenne qui met à mal les lois nationales, la politique climatique excessive qui rend la facture énergétique impayable pour beaucoup.

*Ongehoord Nederland* est favorable à la liberté d'expression, pour autant qu'elle s'exerce dans le cadre constitutionnel. La liberté d'expression constitue en effet l'essence même de la démocratie et de la prospérité occidentales. Les journaux néerlandais comme NRC ou Trouw, qui ont récemment plaidé pour la censure préventive d'*Ongehoord Nederland*, sont beaucoup plus dangereux pour la démocratie que quelqu'un qui partage sur les médias sociaux sa conviction concernant les agroglyphes ou cercles de culture.

M. Karskens indique en guise de conclusion que la désinformation et les *fake news* existent certes mais qu'ils ont toujours existé. Dans ce domaine, le principal danger ne couve pas dans une chambre sous les combles mais dans les palais et les bâtiments gouvernementaux. Au même titre que *Ongehoord Nederland*, Julian Assange, valeureux défenseur de la liberté de parole et fondateur de WikiLeaks, emprisonné depuis 2010 pour ses principes, est critiqué pour oser chercher la vérité et la publier. Il a déclaré que « Le bon journalisme est par définition controversé. Il doit gratter un peu pour avoir une valeur informative ». Il faut saluer la tenue ici d'un débat sur la désinformation et les *fake news*, mais il ne faut pas verser dans l'excès. Veillons à ce que chacun puisse exprimer librement ses opinions et les citoyens finiront par déterminer par eux-mêmes ce qui est bien et ce qui est mal. (*Applaudissements*)

M. Alexandre Bovet, *Postdoctoral Research Associate, Mathematical Institute, University of Oxford* (par liaison vidéo) va s'efforcer de répondre aux questions qui lui ont été posées et a préparé à cet effet une présentation. Il est chercheur postdoctoral et travaille sur les descriptions mathématiques de systèmes sociaux et leurs applications dans les politiques des pouvoirs publics.

L'étendue typique d'un réseau social, depuis l'émergence de notre espèce jusqu'à l'apparition de l'agriculture, était initialement limitée à quelques familles. Après l'émergence des villes et des nations, pareil réseau réunissait des milliers de personnes. Grâce à l'évolution technologique, près de la moitié de la population mondiale utilise désormais les médias sociaux et l'évolution s'est faite très rapidement. La taille mais aussi la structure et la dynamique des réseaux sociaux ont changé. Désormais, il est possible de diffuser instantanément à grande échelle des informations qui restent fiables et chacun peut le faire quasiment gratuitement. Ces médias sociaux ne sont contrôlés que par quelques entreprises privées.



Notre comportement est donc façonné dans un contexte différent. Les institutions sont là pour permettre de continuer à travailler ensemble à plus grande échelle. Entre-temps, il n'est plus question d'une nation mais du monde et l'information circule différemment. Il faut donc de nouvelles règles. Il s'agit d'un problème complexe. La capacité à prévoir l'impact sur le comportement est compliquée. Ce phénomène est de plus en plus étudié.

Le rôle des médias dans la diffusion de l'information a également changé. Historiquement, les journalistes étaient les intermédiaires entre l'élite politique et la population. Ils ont déterminé quels sujets étaient importants. Désormais, chacun peut partager son opinion par la voie des réseaux sociaux. Il n'y a plus de gardiens. Cette évolution présente bien sûr des côtés positifs en donnant une voix à des groupes qui en étaient privés auparavant. Mais des personnes peuvent par ailleurs aussi exercer une grande influence et diffuser de la désinformation, des théories complotistes et des discours haineux. On a pu voir l'ingérence de la Russie lors des élections américaines et il existe désormais un moyen de manipuler l'information. Cette manière de fonctionner est efficace et joue souvent sur nos émotions. En raison du développement rapide du phénomène, nous ne comprenons pas très bien comment il conviendrait de développer les plateformes pour nous aider à mieux penser au lieu de répandre la désinformation.

Les *fake news*, la désinformation, les théories du complot et la manipulation ont toujours existé mais la rapidité et l'ampleur de leur propagation ont changé. Des comportements dangereux sont possibles, comme l'a montré la crise de la covid. Une telle évolution peut également accentuer la polarisation et mettre la démocratie en péril. L'utilisation de Twitter pendant les élections américaines en constitue l'illustration. M. Bovet compare les médias traditionnels à Twitter. Les informations classiques sont toujours contrôlées par un petit nombre de personnes influentes, souvent des journalistes. Elles contrôlent de très vastes réseaux et la diffusion est très hiérarchisée. Par rapport à la propagation de *fake news*, on observe l'existence d'une structure très différente. Bien souvent, les diffuseurs de *fake news* sont inconnus. Dans bien des cas, ils suivent plutôt qu'ils ne créent l'actualité. On ne voit pas précisément qui occupe le centre du réseau. Un autre exemple est l'étude du nombre de diffuseurs d'informations dans les différents médias, également aux États-Unis. Par rapport à 2016, on dénombrait 75 % de diffuseurs de *fake news* en plus en 2020. Il est difficile de rester au sommet pendant quatre ans. Les leaders d'opinion se trouvent majoritairement dans les médias traditionnels mais de nombreux politiques les ont supplantés en 2020. Ce n'est pas le cas des *fake news*. Il y a une grande concurrence entre les journalistes, les politiciens et les faiseurs d'opinion indépendants. On observe un glissement extrêmement rapide.

Un groupe de chercheurs a cherché à définir un cadre théorique pour les facteurs susceptibles de réduire la résistance d'un pays à la désinformation. Ils ont identifié des facteurs politiques, dont la polarisation de la société. Dans un environnement polarisé, les gens ont une vision totalement différente de la réalité, ce qui rend difficile la distinction entre une information fautive et une information vraie. La communication populiste aussi est une vision binaire du monde qui favorise à son tour la désinformation et les théories du complot. D'autres facteurs dépendent de l'environnement médiatique : un faible degré de confiance dans les informations est de nature à favoriser la désinformation. Un service public fort est important en ce qu'il génère une concurrence avec les autres médias qui vont à leur tour améliorer leur qualité et leur fiabilité pour être compétitifs. La fragmentation des médias, qui apparaît lorsque chacun dispose de sa propre chaîne d'information, a également un impact. Il y a aussi un facteur économique. S'il existe un vaste marché publicitaire lié aux médias sociaux, il peut renforcer la désinformation pour capter l'attention des consommateurs. Et si l'utilisation des réseaux sociaux est plus importante dans un pays donné, le risque de désinformation y est plus élevé aussi. L'importance des facteurs a été étudiée dans les différents pays et un indice a été défini pour traduire la résistance à la désinformation. Les États-Unis sont les plus sensibles à la désinformation, la Finlande le moins, et la Belgique se situe au milieu. Parmi les facteurs qui jouent un rôle, il y a la force du service public d'information, cependant que d'autres facteurs peuvent être améliorés.

L'Institut Reuter d'Oxford a soumis aux responsables des médias de 43 pays un questionnaire concernant le rôle des médias et leur avenir. L'une des questions était de savoir si les *fake news* renforcent ou affaiblissent le journalisme. A cela, 68 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles renforceraient plutôt le journalisme. À la question de savoir si l'importance de l'impartialité croît, 88 % ont répondu que l'impartialité est plus importante que jamais, même s'il y a bien sûr des situations où l'on ne peut pas rester impartial. À la question de savoir si le soutien des plateformes aux médias est suffisant, il a été jugé faible, sauf pour Google. Les gens veulent une approche plus proactive pour donner la priorité aux nouvelles fiables et au journalisme original. Ils veulent des mesures plus strictes contre la désinformation et les discours de haine, et plus d'argent pour la vérification des faits. Les citoyens souhaitent également davantage de transparence dans le fonctionnement des plateformes. Concernant la question de savoir s'ils estimaient utile ou non de réglementer le journalisme, les réponses positives ont fortement augmenté à la suite de la crise du coronavirus.

Les médias sociaux ont fait exploser l'échelle de diffusion de l'information. Les réseaux sociaux doivent être plus transparents, plus ouverts et doivent travailler avec des chercheurs indépendants. De la sorte, leur impact sur la société pourra être mieux compris. C'est nécessaire pour que les réglementations et les lois soient fondées sur des données scientifiques. Les médias traditionnels ne sont plus des gardiens mais leur rôle d'information impartial et fiable est essentiel. (*Applaudissements*)

M. Jānis Vucāns, vice-président de l'Assemblée balte, exprime ses remerciements pour l'invitation qui lui a été faite et pour l'hospitalité qui lui a été offerte. C'est un plaisir pour lui de découvrir ainsi la jolie ville d'Eupen et la région germanophone de Belgique. Il sera très heureux de faire rapport sur les activités de l'Assemblée balte autour du thème des *fake news*.

Cette conférence est particulièrement utile pour les petits pays. Il est inévitable que, dans le paysage médiatique très diversifié, de fausses informations émergent de temps à autre. Les États baltes connaissent bien le phénomène des *fake news* et la diffusion de fausses informations à des fins politiques. Ils subissent en permanence l'influence des médias russes qui présentent des rapports très partiels aux habitants russophones des États baltes.

Les gouvernements baltes disposent d'un certain nombre de techniques pour contrer ce type de désinformation. Ainsi, ils n'hésitent pas à suspendre les chaînes qui fournissent ce type d'informations et violent les lois baltes. En 2019, le Conseil letton des médias électroniques de masse a suspendu les licences de neuf chaînes de télévision russes en Lettonie. En 2017, le parlement lituanien a adopté une loi imposant des restrictions sur les contenus médiatiques produits en Russie et diffusés sur la télévision lituanienne. Désormais, tous les diffuseurs lituaniens doivent traduire les programmes en lituanien. Pour sa part, l'Estonie a créé dès 2015 un canal alternatif pour la télévision sur Internet. Son public cible est constitué de résidents russophones dans les États baltes, ainsi que de l'autre côté de la frontière, en Russie, en Ukraine et au Belarus.

La Lettonie a été le premier pays balte à condamner une personne pour avoir diffusé des fausses nouvelles, de l'hoooliganisme et des slogans haineux sur les médias sociaux. La Lettonie prend également des mesures juridiques à l'encontre des personnes qui cherchent à attirer l'attention en ligne. Plutôt que de recourir à des sanctions pénales, la Lituanie et l'Estonie optent pour une approche préventive et éducative.

Mais on peut toujours en faire davantage. La bonne gouvernance reste la meilleure arme contre les *fake news*. Les gouvernements doivent y veiller en renforçant la démocratie et en créant des services publics efficaces. Ils doivent se laisser guider dans cette démarche par la transparence, la liberté des médias, les droits de l'homme et l'État de droit. Une bonne communication avec la population est primordiale, particulièrement dans le paysage politique et médiatique fragmenté qui est le nôtre aujourd'hui. Ce n'est qu'à cette condition que le gouvernement pourra gagner la confiance de la population.

Pour apprendre aux citoyens à faire face à la propagande et aux informations contrôlées, il faut les éduquer aux médias dès leur plus jeune âge. Cela suppose non seulement des compétences techniques, mais aussi l'apprentissage de l'esprit critique, de l'écoute et de la réflexion.

Dans les pays où les institutions gouvernementales sont relativement les plus faibles, on déroule véritablement le tapis rouge pour la propagation aisée de fausses nouvelles de toutes sortes. C'est pourquoi nous devons coopérer au niveau international, car le phénomène des *fake news* se répand très rapidement et dans des proportions alarmantes dans le monde entier. La covid en a administré la preuve. La très faible couverture vaccinale dans certaines parties de la région balte est due aux informations diffusées par les chaînes russes sur le vaccin russe Sputnik. Non reconnu dans l'UE, ce vaccin est bien entendu vanté par les médias russes endoctrinants comme étant bien sûr le meilleur au monde.

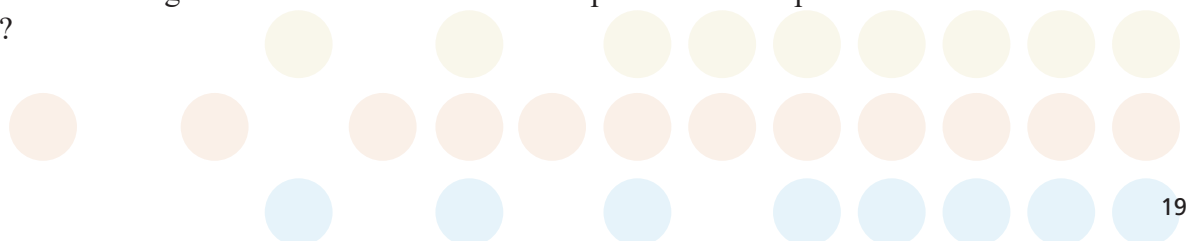
Au nom de l'Assemblée balte, M. Vucāns se réjouit d'une étroite coopération future sur cette question importante avec d'autres organisations interparlementaires telles que le Benelux et le Conseil nordique. Il se félicite également de constater que la science est ici mise fortement en avant. Il s'occupe lui-même de modèles mathématiques dont il pense qu'ils peuvent s'avérer très utiles pour distinguer les fausses informations des vraies. (*Applaudissements*)

Mme *Lydia Mutsch* (L) souhaiterait commencer sa contribution à cet intéressant débat par une anecdote : « Attention : ceci n'est pas un article de rtl.lu » ! En avril 2020, en plein confinement lors de la première vague du coronavirus, la chaîne d'information en ligne la plus consultée a placé ce titre au-dessus d'un article sur son propre site. Le service d'information de la presse a dû déployer maints efforts pour expliquer que l'image de RTL qui apparaissait à l'époque sur tous les médias sociaux n'était pas authentique : le ministre de l'Enseignement annonçait que les écoles ne rouvriraient plus cette année-là. Peut-être ne s'agissait-il que d'une plaisanterie mais la page, qui paraissait très réaliste, a été publiée à une époque de grande incertitude, provoquant un vif émoi.

Voilà donc l'effet que peut produire une fake news ! Mme Mutsch souhaiterait dès lors apprendre de la bouche des experts comment soutenir les médias sérieux dans la lutte qu'ils mènent contre ce type d'informations. La presse est déjà en difficulté et ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener seule ce combat. Le Parlement luxembourgeois a ainsi récemment adopté une loi visant à soutenir les organes de presse qui accordent une attention particulière à la qualité de leurs reportages et qui luttent contre la désinformation. Les mêmes conditions de soutien s'appliquent aux sites d'information en ligne indépendants et corrects.

L'éducation aux médias est importante. Elle constitue également une condition au subventionnement dans le cadre du partenariat que le gouvernement luxembourgeois conclut avec des entreprises de médias telles que RTL-Luxemburg. Les experts partagent-ils le point de vue selon lequel il incombe aux médias d'éduquer les gens en cette matière ? Au cours de cette année scolaire, le ministère luxembourgeois de l'Enseignement a fait des sciences numériques une nouvelle matière dans dix-huit lycées scolaires. Elle sera étendue en septembre 2022 à tous les lycées luxembourgeois. L'objectif est d'aider les élèves à mieux comprendre et maîtriser le monde numérique. Ils apprennent que la saisie de données différentes dans le même algorithme produit des résultats différents et que chacun ne peut dès lors pas voir les mêmes messages. Ils se familiarisent ainsi avec les processus qui visent à contrôler des facettes de leur existence.

Les experts pensent-ils qu'il devrait y avoir une coopération pédagogique et stratégique entre les acteurs du monde de l'enseignement et les médias ? Un tel partenariat comporte-t-il éventuellement certains risques ?



Mme Mutsch est consciente que cette conférence ne constitue que le début d'un combat qui s'annonce long et complexe. Il faut se féliciter en tout état de cause de ce que les trois États membres soient venus ici pour partager leurs pratiques porteuses d'espoir et la manière dont la rapportrice s'est saisie de cette question fait plaisir à voir. (*Applaudissements*)

M. *Pim van Ballekom* (N) ignore s'il s'exprime au nom de toute de la délégation néerlandaise mais sans doute s'exprime-t-il en tout cas au nom de tout le groupe libéral. Et quoi qu'il en soit, il compte bien faire connaître sa propre opinion. Qu'*Ongehoord Nederland* puisse prétendre à devenir un diffuseur lui paraît être une bonne chose en soi mais les propos de M. Karstens, qui accuse ici le Premier ministre néerlandais de diffuser délibérément des *fake news*, dépassent l'entendement. M. Van Ballekom prend très explicitement ses distances à l'égard de ces affirmations. Il souhaite plein succès au ministre Slob dans la tâche difficile qui consistera à monitorer *Ongehoord Nederland*.

La présidente assure M. Van Ballekom que ses propos figureront dans le compte-rendu de la conférence.

M. *Bob van Pareren* (N) souhaite s'associer aux propos de M. Van Ballekom : s'il est important que des opinions différentes puissent être exprimées librement, cela doit se faire de manière constructive et correcte. Après les propos grossiers de M. Karskens, l'absence inattendue aujourd'hui de représentants de Mediahuis, qui est tout de même un acteur important dans le paysage médiatique classique aux Pays-Bas et en Flandre, est particulièrement regrettable.

Il souhaite par ailleurs poser aux différents experts la question suivante : le citoyen serait-il donc stupide au point de ne pas pouvoir distinguer par lui-même ce qui relève de la véritable information ou des *fake news* ? Si nous ne faisons pas preuve d'intelligence à cet égard, ces citoyens se mettront à rechercher de nouveaux flux d'informations en dehors des médias sociaux. Il est toujours préférable de maintenir le dialogue que de fermer purement et simplement certains canaux d'information. M. Van Pareren pense devoir constater que les jeunes recherchent de moins en moins l'information dans les médias traditionnels.

Que recouvre l'indice de populisme que M. Van Pareren a relevé dans la présentation de M. Bovet ?

Enfin, il souhaite adresser une question à M. Vucāns qui a parlé d'informations russes unilatérales à propos des vaccins contre le coronavirus. Pourrait-il également nous parler de manière un peu plus détaillée de l'influence politique déstabilisante que les médias russes cherchent à exercer ?

M. *Hendrik-Jan Talsma* (N) a noté que M. Bovet a fait référence à un article intitulé « *No more gates, no more gatekeepers* ». Plus tôt dans la journée, la question a été posée de savoir s'il fallait davantage de réglementation. Comment M. Bovet pense-t-il que les portes peuvent être surveillées s'il n'y a plus de portes ? Quel est le rôle de la réglementation à cet égard ?

Il s'est également référé à des recherches menées par l'Institut Reuters qui ont montré que les fausses nouvelles peuvent renforcer le journalisme. Peut-il en dire plus à ce sujet ? Et comment M. Karskens voit-il cela ? Il ressort également de cette étude que le gouvernement devrait accorder une plus grande priorité au « journalisme original ». M. Bovet peut-il fournir des précisions à ce sujet ? Cela suppose-t-il de définir certains cadres ?

M. *Ton van Kesteren* (N) souhaite soumettre à M. Karskens un certain nombre de cas. La maison d'édition De Blauwe Tijger a été définie comme terroriste par le coordinateur national du contre-terrorisme. M. Wilders est présenté comme quelqu'un qui répand la haine et le nouvel organe *Ongehoord Nederland* est accusé, avant même sa première émission, de répandre des fausses nouvelles et de constituer une menace pour la démocratie. Que se passe-t-il donc ? Quel objectif poursuit-on ? Quel est l'effet de tout cela sur la démocratie ?

M. *Arnold Karskens*, journaliste à *Ongehoord Nederland*, répond au membre luxembourgeois que tout le monde diffuse des *fake news*, et que celles-ci ne sont pas l'apanage d'Internet. Il arrive à tout le monde de mentir. Dans une certaine mesure, il faut l'accepter et veiller à ce que chacun puisse émettre une opinion contraire, un droit que compromet aujourd'hui la concentration de la presse. C'est une tendance dangereuse, car elle conduit les gens à se tourner vers les tréfonds d'internet. Il serait préférable de faire en sorte de briser le monopole que détiennent un certain nombre d'éditeurs afin d'accroître la diversité. Les gens peuvent ainsi se corriger mutuellement. Le danger des algorithmes existe tout autant dans les cercles d'amis ordinaires. Chacun recherche des personnes avec qui il s'entend bien.

M. *Van Ballekom* estime que l'orateur a insulté le Premier ministre, M. Rutte. Le surnom de Pinocchio est fréquemment utilisé. La citation selon laquelle le premier ministre aurait dit ne pas se souvenir donne à penser à beaucoup qu'il ne souhaitait pas que les faits soient révélés. M. Karskens ne s'attend pas à une censure préventive de la part d'un politicien libéral.

Il voudrait dire à M. Van Kesteren qu'il faut réserver à chacun, dans le respect de la loi, une tribune équitable. L'État de droit répond à une absolue nécessité mais il ne doit pas interdire à quiconque d'exprimer son opinion. Il faut se garder de se focaliser sur un éditeur de Groningue ou un diffuseur qui n'a pas encore démarré. Chacun commet des erreurs ; il ne faut pas vouloir faire porter le chapeau à quelqu'un. Dans une démocratie, chacun devrait avoir son mot à dire et, dans un système de diffusion pluraliste, chacun devrait bénéficier de chances équitables. Les dommages collatéraux ne seront alors pas si graves. Vouloir réglementer est une erreur aux yeux de M. Karskens. Il n'est pas utile de vouloir surprotéger. L'apprentissage de la démocratie peut être inséré au programme scolaire et mieux vaut éduquer les gens sainement.

Mme *Gwenaëlle Grovonijs*, modératrice, (B) estime que cette contribution au débat a véritablement dynamisé celui-ci.

M. *Alexandre Bovet*, *Postdoctoral Research Associate, Mathematical Institute, University of Oxford*, (par liaison vidéo) souhaite d'abord répondre à la question de savoir comment soutenir les médias. Fournir un bon service public profite à l'ensemble de l'écosystème médiatique. L'éducation aux médias est également importante. Les gens doivent apprendre très tôt comment sont construites les informations, comment on distingue les fausses nouvelles, comment on joue sur leurs émotions et leur psyché.

Les plateformes ont également un rôle à jouer dans ce domaine. Elles peuvent soutenir les médias en mettant en avant les rapports fiables, par exemple en vérifiant les faits, ce qui est apparemment déjà le cas, comme l'a dit le représentant de Facebook. Les plateformes devraient également être plus claires concernant leur mode de fonctionnement. Elles se targuent d'empêcher la diffusion de messages désinformateurs mais il suffit de jeter un coup d'œil à certaines pages Facebook pour se demander comment il se peut qu'une telle désinformation soit proposée. Est-ce parce que vos amis de Facebook l'ont partagée ou parce que le message devient viral sans qu'il soit possible de l'arrêter ? Lorsque Facebook connaît le profil d'une personne, il classe ses utilisateurs dans des groupes sur cette base. Il y a donc clairement un manque de transparence dans la politique de diffusion et de réduction des informations. Si les plateformes ne s'autorégulent pas suffisamment, la régulation doit venir de l'extérieur.

Il y avait aussi une question sur le populisme. Un discours populiste est un discours dans lequel l'information s'adresse intégralement à des partisans convaincus. Elle applaudit à tout ce que dit un camp et discrédite les opinions des autres. Lorsque ce type d'information devient prépondérante au sein d'un groupe, celui-ci devient moins résistant à la désinformation.



M. Bovet indique ensuite pourquoi la question des fake news peut, à son estime, s'avérer bénéfique pour le journalisme. L'inquiétude croissante du public face à la propagation et aux effets des *fake news* peut renforcer le bon journalisme. Il y a un besoin de journalistes fiables qui traitent les questions d'un point de vue original et proposent de la qualité. C'est le type de journalisme qui mérite d'être soutenu.

M. Bovet admet que les *fake news* ont toujours existé, sous une forme ou une autre. Les rumeurs ont toujours circulé, les gens ont toujours eu tendance à retenir de l'information ce qui correspond à leur propre pensée. Cette cécité sélective est un réflexe que nous avons acquis au cours de l'évolution pour survivre. Mais le contexte a entre-temps radicalement changé. Par le passé, il fallait souvent payer pour obtenir des informations, lesquelles se diffusaient en outre lentement et n'avaient pas une portée très grande, s'évanouissant au bout d'un certain temps. Il était donc difficile d'influencer un grand groupe de personnes éloignées. Aujourd'hui, en revanche, les médias sociaux assurent une diffusion rapide, importante et très rapide de toutes les informations, y compris celles qui sont infondées ou délibérément falsifiées. Nous devons avoir le courage de réfléchir à cet impact, car il pourrait être important.

Mme *Gwenaëlle Grovonius*, modératrice, (B) confirme que cet exercice de réflexion est précisément l'objet de cette conférence.

M. *Jānis Vucāns*, vice-président de l'Assemblée balte, indique qu'en préparation à sa nouvelle loi, le Parlement letton discute depuis plus d'un an de la manière de soutenir les médias électroniques. La question de la lutte contre les *fake news* y est bien sûr liée. L'arme la plus efficace est la bonne gouvernance. Et un conseil composé de trois spécialistes issus d'ONG cherche à élaborer des modèles pour déterminer ce qui constitue une fausse nouvelle et ce qui relève de l'information véritable.

La notion d'éducation fondée sur les compétences a été introduite dans l'enseignement primaire et secondaire en Lettonie. La compétence médiatique est l'une des compétences importantes qui en fait partie. Les États baltes n'en sont qu'au début de ce processus et se félicitent de toute expérience que les pays du Benelux pourraient leur apporter en la matière.

La Russie est forte dans la diffusion de désinformation qui peut nuire à d'autres pays. Ses messages ne s'adressent pas seulement aux ressortissants des pays baltes mais aussi à la population russe elle-même. C'est ainsi que les Baltes sont dépeints comme des ennemis de la Russie, des pays de l'OTAN qui se préparent à la guerre. La Russie justifie ainsi ses propres manœuvres qui seraient une réponse aux mouvements militaires de l'OTAN. Les médias russes populaires tiennent un langage irrespectueux à l'égard de la population balte vivant près de la frontière russe, notamment dans l'est de l'Estonie et de la Lettonie, à qui elle laisse entendre quotidiennement que les États baltes sont des échecs. Il arrive aux gouvernements baltes de commettre des erreurs mais celles-ci sont exagérées dans les médias russes.

La *Présidente* remercie les participants pour leur attention. Chacun des orateurs s'est montré captivant et a été écouté avec une grande attention. Le débat est stimulant et il apparaît à l'évidence que nous ne parviendrons certainement pas à la solution ultime aujourd'hui.

Il est présent temps de faire une pause d'une bonne heure qui sera suivie cet après-midi d'un programme copieux.

*La réunion est levée à 13h03.*

## Réunion de l'après-midi

La réunion est ouverte à 14h04 par Mme *Patricia Creutz* (B), présidente du Parlement Benelux, au Parlement de la Communauté germanophone à Eupen. Elle donne la parole à M. Verreyt, qui jouera le rôle de modérateur.

### IV. L'Europe et la désinformation

M. *Hans Verreyt*, modérateur, (B) souhaite la bienvenue aux participants et donne tout d'abord la parole à M. Graas, ancien président du Parlement Benelux, qui s'exprimera désormais dans une qualité différente.

M. *Gusty Graas*, vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ne s'exprimera pas aujourd'hui en tant que vice-président de cette Assemblée, mais remplace le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), M. Rik Daems, qui ne peut être présent. Il remercie la Présidente et ses collègues pour l'organisation de ce séminaire très intéressant et important.

M. Graas commence par une évaluation générale. La crise de la covid a eu un impact négatif sur nos existences et sur les médias. Le Conseil de l'Europe a consacré une série de rapports aux conséquences de la pandémie sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes. L'information est essentielle en cas de crise. Les menaces contre la liberté des médias et la sécurité des journalistes n'en ont pas moins augmenté dans plusieurs États membres. Parallèlement, on a assisté à une hausse du nombre de fausses informations et de la désinformation. La désinformation dans les médias n'est pas nouvelle mais ce qui est nouveau, c'est que les influenceurs et les faiseurs d'opinion sont désormais également concernés. La désinformation, la propagande et d'autres phénomènes génèrent des tensions, des divisions et une polarisation dans notre société. Ils induisent une érosion de la confiance dans les médias. La population se perd parfois dans l'information et la désinformation et ne distingue plus ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas. Une telle situation peut éroder la confiance dans la société démocratique. D'importantes franges de la population, principalement des jeunes, se tournent vers les médias sociaux pour s'informer et sont particulièrement vulnérables au désordre informationnel.

L'Assemblée du Conseil de l'Europe a abordé cette question avec la résolution de 2019 relative aux médias publics dans le contexte de la désinformation et de la propagande. En tant que sources indépendantes d'informations fiables, les médias publics ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le désordre de l'information.

L'Assemblée a formulé quatre recommandations. Les États membres doivent garantir l'indépendance éditoriale de ces médias et assurer un financement permettant un journalisme de qualité. Les médias publics doivent s'engager dans la lutte contre la désinformation et la propagande en développant des programmes éducatifs pour la population générale et en promouvant un esprit critique à l'égard des informations et des sources. Ils doivent coopérer avec les plateformes de médias sociaux, les médias traditionnels, les dirigeants politiques et d'autres acteurs dans une action commune contre les désordres de l'information. Les États membres doivent soutenir la recherche sur les désordres informationnels afin de mieux comprendre leur impact sur la population et une coopération multipartite devrait être mise en place pour développer au moyen de l'intelligence artificielle (IA) de nouveaux outils de vérification des contenus générés par les utilisateurs et de vérification des faits. Cette vérification des faits est essentielle pour préserver la confiance du public quant à la véracité des informations présentées dans les médias.



Les intermédiaires de l'internet doivent coopérer avec les médias d'information européens pour accroître la visibilité des informations fiables et faciliter l'accès des utilisateurs à ces informations, ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les organisations spécialisées dans la vérification du contenu. Le développement de programmes éducatifs est recommandé pour convaincre le public de l'importance que revêt l'esprit critique à l'égard des sources et de la vérification des faits.

L'Assemblée s'est penchée sur la question de l'éducation aux médias dans le nouveau paysage médiatique et recommande aux Etats membres, entre autres, une politique nationale coordonnée d'éducation aux médias pour tous les niveaux d'enseignement afin de garantir une formation adéquate du personnel enseignant. Il est essentiel d'apprendre aux jeunes à faire preuve d'esprit critique. Ils doivent être sensibilisés aux risques que comporte le nouveau paysage médiatique et apprendre à faire la distinction entre information, opinion, propagande et *fake news*. Ils doivent être mis en garde contre la manipulation, la désinformation et les discours de haine, et être prémunis contre l'endoctrinement et la radicalisation.

Il faut également améliorer la formation des journalistes. Conditions préalables à la confiance dans les médias et à un journalisme de qualité, la responsabilité et l'éthique professionnelle doivent constituer des priorités. L'APCE a également lancé une série de mesures visant à protéger l'intégrité éditoriale et à promouvoir des normes de haut niveau. Dans sa résolution sur l'intégrité éditoriale et le statut des journalistes, l'Assemblée a constaté en 2018 que la profession est confrontée à une série de défis : baisse spectaculaire des recettes, sanctions pour diffamation, contrôles stricts, incitation croissante à l'autocensure et menaces physiques. Les parlementaires ont également appelé à lutter contre le déséquilibre entre les recettes des médias et ceux des sociétés Internet.

Il est recommandé aux États de créer un observatoire national chargé de détecter la diffusion de la désinformation, de la propagande et des *fake news* et de proposer des mesures pour contrer ces phénomènes. Il est demandé aux professionnels des médias d'assumer la responsabilité de surveiller et de signaler la présence de *fake news* partout où elles se trouvent et de travailler en étroite collaboration au sein de la profession pour lutter contre la désinformation, la propagande et les *fake news*. La désinformation joue un rôle dans l'augmentation du nombre de discours haineux : les deux phénomènes s'épanouissent dans le même contexte et ont souvent des racines communes, comme le populisme, le sectarisme, la manipulation de la peur. Et ils ont certainement aussi un public commun.

Les discours de haine peuvent toucher et blesser un très grand nombre de personnes par le biais des médias électroniques. Les médias traditionnels ont pris des mesures mais le recours à l'internet et aux médias sociaux pour inciter à la haine ou à la violence fait naître de nouveaux défis. Il n'est pas facile de procéder à des poursuites ou de supprimer des contenus illégaux. Les discours de haine ne sont toujours pas signalés et lorsqu'une plainte est déposée, elle n'est souvent pas enregistrée. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a consacré une large attention à la lutte contre les discours de haine dans toutes ses manifestations, notamment par le biais d'une résolution sur le discours de haine et la haine dans le sport qui appelle les parlements nationaux à informer et former les parlementaires et autres responsables politiques concernant la manière de prévenir, d'identifier et de répondre aux discours de haine, ainsi que les droits de l'homme, l'égalité, la non-discrimination et l'utilisation malveillante des médias sociaux et autres.



Plus récemment, en juin 2021, l'Assemblée a demandé aux gouvernements européens de mettre en place un « droit de savoir » reposant sur la plus grande transparence possible de la vie publique, des médias dynamiques et diversifiés et d'un environnement éducatif et culturel riche, afin d'encourager la participation démocratique et de lutter contre la désinformation, les *fake news* et la manipulation de l'opinion publique. Cette résolution sur la liberté des médias, la confiance du public et le droit de savoir des citoyens propose également un système national indépendant de contrôle de la légalité, de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations dans les médias nationaux, avec des rapports mensuels et un contrôle par les parlements et les citoyens des algorithmes utilisés par les entreprises de médias sociaux.

L'un des défis à relever est l'utilisation réfléchie de l'IA. Le système fondé sur l'IA présente des risques au regard du respect des droits et des libertés et peut conduire à la surveillance et au filtrage des flux d'information pour instaurer une censure automatisée du contenu publié sur les médias sociaux. On observe également une concentration croissante du pouvoir technologique et économique entre les mains des grandes sociétés Internet. Il est très important de trouver le bon équilibre entre la réduction des risques et l'utilisation optimale des avantages qu'offre l'IA. La question de la réglementation de l'IA retient toute l'attention de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. L'an dernier, une série de rapports ont été discutés dans le cadre d'un débat thématique. Un certain nombre de principes éthiques fondamentaux ont été adoptés : la transparence, le droit et l'équité, la responsabilité humaine des décisions, la sécurité, la vie privée et la protection des données. L'Assemblée travaille actuellement sur d'autres rapports, dont le contrôle de la communication en ligne en tant que menace pour le pluralisme des médias, la liberté de la presse et la liberté d'information. Il y a lieu de définir un cadre juridique européen commun pour l'IA. Le Comité de Ministres a donc été invité à mettre en place un instrument juridique contraignant pour réglementer l'utilisation de l'IA.

La liberté des médias est un préalable essentiel à toute société démocratique, au même titre que la liberté d'expression et la liberté de pensée. La désinformation, le désordre informationnel et les *fake news* minent les fondements de la démocratie dans de nombreux États membres. Les dirigeants politiques ont une responsabilité à cet égard. Il leur appartient de protéger la liberté de la presse et la liberté des journalistes, afin qu'ils puissent remplir leur mission fondamentale d'information et contribuer à l'avènement d'une société moderne et ouverte. (*Applaudissements*).

M. *Rodrigue Demeuse*, vice-président de la commission de la Démocratie et de la Sécurité et chef adjoint de la délégation belge auprès de l'OTAN, se propose de rendre compte des travaux de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN sur le très actuel et important sujet des *fake news*. Même si elle existe depuis 1955, l'Assemblée parlementaire de l'OTAN n'est certainement pas la plus connue des assemblées interparlementaires. Sur le plan institutionnel, cette assemblée doit être clairement distinguée des structures de l'OTAN, même si elle entretient des liens étroits avec les différentes structures de l'alliance. Représentant les parlementaires des 33 États membres de l'OTAN, elle constitue un forum important pour débattre - et, le cas échéant, influencer les décisions en la matière - des questions de sécurité majeures qui se posent au sein de l'OTAN. Ainsi, il subsiste un contrôle parlementaire de la politique de sécurité dans la zone euro-atlantique, y compris au sein des parlements nationaux.

La désinformation, la propagande et les *fake news* font depuis longtemps l'objet d'une attention prioritaire de la part de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. La commission de l'OTAN présidée par M. Demeuse se penche régulièrement sur ce dossier. Diverses initiatives ont déjà été prises pour lutter contre cette évolution inquiétante qui repose sur des moyens très efficaces et rapides pour diffuser de la désinformation et pire encore. Au niveau des États comme au niveau individuel, les manipulations sont fréquentes et l'évolution rapide de la technologie y contribue grandement. L'Assemblée parlementaire de l'OTAN prend le phénomène très au sérieux car ce type de situations constitue une menace sérieuse pour les fondements de notre société démocratique.

Il y a trois raisons à cela : premièrement, la frontière entre réalité et fiction s'estompe, ce qui rend plus difficile l'accès à des informations fiables et vérifiées. Or de telles informations précises nous sont nécessaires pour opérer nos choix démocratiques. C'est un cercle vicieux : en raison de l'omniprésence de la désinformation, les citoyens perdent confiance dans les médias et les fournisseurs d'informations et cherchent leur salut dans les sources d'information alternatives, souvent peu fiables. Selon une enquête Ipsos de 2019, 34 % des adultes interrogés dans 27 pays du monde ont perdu confiance dans les médias au cours des cinq dernières années.

L'alimentation de la polarisation de la société et donc des tensions dans le monde par les *fake news* constituent un deuxième motif de préoccupation pour l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Les faits les plus simples ne font plus l'unanimité. La crise sanitaire en constitue une bonne illustration : les fausses nouvelles sur la pandémie elle-même, les traitements et les vaccins circulent partout, fragmentant la société et rendant impossible tout débat raisonnable faute de consensus, même sur ce qui paraît évident. On peut dire la même chose de la désinformation dans le cadre du débat sur l'immigration.

Enfin, cette préoccupation est également à mettre en corrélation avec la méfiance croissante des citoyens à l'égard du processus électoral, qui est un fondement de la démocratie. Cette méfiance contribue à donner une mauvaise image des élus et des institutions elles-mêmes. Un triste exemple en a été fourni par l'occupation du Capitole américain, le 6 janvier. Des élections libres et dûment organisées ont alors été balayées par une foule de personnes, et cet événement a constitué une menace très sérieuse pour l'État de droit américain.

L'OTAN est particulièrement préoccupée par ces phénomènes qui sont susceptibles à terme de mettre la sécurité en danger. La désinformation n'est que trop volontiers exploitée par des personnes mal intentionnées, au sein de l'alliance ou à l'extérieur de celle-ci. C'est pourquoi l'Assemblée parlementaire de l'OTAN entend réagir contre ces phénomènes déstabilisants et menaçants par le biais de rapports et de recommandations. La session plénière annuelle de l'Assemblée s'est tenue il y a quelques jours à Lisbonne et Mme Linda Sanchez a présenté à cette occasion le dernier de ces rapports qui traite précisément de la résilience démocratique de l'alliance face aux défis posés par la désinformation et la propagande.

L'orateur identifie trois pistes utiles. Tout d'abord, un haut degré de cohésion autour de nos valeurs démocratiques fondamentales, telles que l'égalité des chances et l'égalité des sexes, est de nature à servir au mieux cette résilience. Ensuite, le rapport indique que la désinformation est un phénomène transnational qui requiert de ce fait une approche coordonnée associant le secteur public, le secteur privé et la société civile. Un accord international pourrait ainsi être conclu sur la manière d'empêcher les plateformes de diffuser de fausses informations et il pourrait être procédé à l'échange de bonnes pratiques relatives à la lutte et la prévention des *fake news*. Enfin, le rapport recommande la création au sein de l'OTAN d'un centre pour la résilience démocratique qui suivrait le phénomène en permanence et aiderait les États membres dans leur lutte contre ce phénomène. L'orateur recommande à chacun la lecture intégrale de ces rapports.

En conclusion, il tient encore à souligner la responsabilité des parlementaires eux-mêmes. Ce n'est qu'ensemble, par-delà les frontières nationales et les limites de l'ensemble de nos institutions nationales, internationales et interparlementaires, que nous pourrions combattre résolument cette menace en échangeant des idées et de bonnes pratiques. Le Benelux a en tout cas bien compris ce message. (*Applaudissements*)

M. Hans Verreyt, modérateur, (B) constate que le moment n'est pas encore venu de prendre congé de M. Demeuse puisque des membres souhaitent poser des questions.

M. *Peter Ester* (N) a retenu de ce qui a été dit que M. Demeuse discerne avant tout des menaces extérieures. Mais qu'en est-il des menaces internes ? La Turquie et la Pologne sont toutes deux membres de l'OTAN. À en croire certains observateurs, leur réputation n'est pas pourtant totalement irréprochable en matière de désinformation et de propagande. Ce type de critique interne est-elle possible ? Comment l'OTAN s'efforce-t-elle d'aligner ses États membres ?

M. *Pim van Ballekom* (N) souhaite adresser une question similaire à M. Graas. Les États membres du Conseil de l'Europe sont également confrontés au phénomène des *fake news* et de la désinformation. Tous cherchent à définir une politique. Il faut oser dire que le problème est plus important chez certains membres que chez d'autres. Nous nous demandons avec M. Navalny si l'on peut encore qualifier de démocraties certains de ces États membres. Comment se déroulent les discussions internes au sein du Conseil de l'Europe ? Un trop grand laxisme à cet égard ne met-il pas à mal la crédibilité du Conseil ? M. Van Ballekom souhaite donc un aperçu du fonctionnement du Conseil.

M. *Van Pareren* (N) se demande si c'est vraiment là le rôle de l'OTAN. L'OTAN doit certes être attentive à ce qui peut influencer et menacer l'alliance de l'extérieur. Comment M. Demeuse voit-il la tâche de l'OTAN ? M. Van Pareren souhaite par ailleurs savoir ce que M. Graas entend précisément « médias publics ».

M. *Rodrigue Demeuse*, vice-président de la Commission de la Démocratie et de la Sécurité et chef adjoint de la délégation belge à l'OTAN, indique en réponse à la première question que des menaces intérieures s'accompagnent souvent de menaces extérieures. Ainsi, lors de l'assaut du Capitole, par exemple, la Russie, outre des mouvements extrémistes intégralement nationaux, pouvait jouer un rôle. La société américaine peut s'en trouver déstabilisée. C'est une question dont l'assemblée parlementaire de l'OTAN peut se saisir. D'après discussions se tiennent parfois sur le rôle de certains États membres, comme la Turquie. Il est important de s'efforcer d'aller de l'avant, de tirer des leçons des événements et de dialoguer. La création d'un centre de résilience démocratique (*Center for Democratic Resilience*), qui puisse en permanence identifier et analyser les faiblesses externes et internes pour trouver les meilleures réponses, va dans ce sens. Cet examen permanent peut contribuer à mettre en évidence les problèmes de la Pologne et de la Turquie et déboucher sur des solutions.

Il faut être bien conscient que, depuis le début, l'OTAN est surtout l'alliance des démocraties. C'était son premier objectif, avant qu'elle ne devienne une alliance de sécurité. Elle a un rôle important à jouer dans la protection de la démocratie pour laquelle la désinformation constitue une menace. La sécurité est également menacée lorsque des forces internes ou externes exploitent les faiblesses des sociétés.

M. *Gusty Graas*, Vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, confirme que l'attitude de certains États membres qui ne respectent pas toujours les règles de base de la démocratie constitue un problème au sein du Conseil de l'Europe. La discussion n'est pas toujours aisée, particulièrement lorsqu'il est question des minorités ou de l'État de droit. L'on cherche toujours à trouver un consensus, mais une distance s'est tout de même créée ces derniers temps entre la majorité des pays et certains autres. Des efforts sont toujours déployés pour convaincre ces pays de respecter la philosophie de base du Conseil de l'Europe. Cela donne parfois lieu à des contradictions et certains rapports n'ont pas été adoptés à l'unanimité parce que des pays ne se conforment pas aux principes démocratiques du Conseil de l'Europe. Le fait que le Conseil de l'Europe ne parle pas d'une même voix peut parfois nuire à sa crédibilité. Les élections en Russie en constituent l'illustration. M. Graas est également membre de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe qui n'a pas voulu envoyer d'observateurs en Russie parce que cette dernière voulait en limiter le nombre en raison de la covid. Aucune restriction n'a été imposée aux États-Unis l'an dernier alors que la pandémie sévissait déjà. Le Conseil de l'Europe souhaitait quant à lui être sur place. Il est important que tous les pays soient appelés à appliquer les principes de base.

La deuxième question était de savoir ce que l'on entend par « médias publics ». Dans plusieurs pays, l'État a signé des accords avec des organisations de médias chargées de diffuser des informations neutres. Elles ne sont pas « esclaves » du gouvernement et la neutralité est leur mission. C'est également un élément important dans la lutte contre les *fake news*.

## V. Les pouvoirs publics et la désinformation

M. *Hans Verreyt*, modérateur, (B) estime que la partie IV peut être clôturée. Nous avons déjà entendu les plateformes et les médias traditionnels et nous avons parlé du rôle de l'Europe et de l'OTAN. Dans un dernier volet, nous allons traiter du rôle des pouvoirs publics. Le ministre-président de la Communauté germanophone ne pouvant malheureusement pas être parmi nous, nous devons satisfaire de son message vidéo.

M. *Oliver Paasch*, ministre-président de la Communauté germanophone, (B) (message vidéo) commence par s'excuser de son absence : il rencontre aujourd'hui Mme Merkel avec le Premier ministre.

Il tient cependant à dire quelques mots sur le problème des *fake news*. Le phénomène n'est pas nouveau et il représente un danger réel pour les sociétés démocratiques. Nous devons dès lors le prendre au sérieux. Grâce aux progrès technologiques rapides, la communication s'effectue aujourd'hui principalement par le biais des circuits numériques, en ce compris bien évidemment les médias sociaux. Cette numérisation de la communication est à saluer dans la mesure où elle offre de nombreuses possibilités.

En revanche, la désinformation peut aussi se propager très rapidement et en masse, sans même que nous en soyons conscients. Ce type d'information suscite l'intérêt et les journalistes professionnels sont confrontés à une sérieuse concurrence en la personne des faiseurs d'opinion qui peuvent diffuser à large échelle des faits, des rumeurs et des opinions incontrôlés. Ces diffuseurs de désinformation le font dans l'intention de susciter la crainte, de diviser la société, d'éroder la confiance dans la démocratie. Les faits scientifiques irréfutables doivent faire place à une réalité alternative, avec comme corollaire la disparition progressive de la base commune qui fait le fondement d'une société.

La Communauté germanophone de Belgique n'est pas non plus épargnée, comme le souligne régulièrement le ministre-président dans ses contacts avec les citoyens et comme l'a confirmé une étude réalisée par un bureau d'enquête allemand. Les fausses nouvelles ne sont plus confinées à des sites ou des portails douteux et on les trouve partout au quotidien, malheureusement aussi là où elles sont acceptées sans méfiance par de très grands groupes de personnes. Elles font l'objet pour ainsi dire d'une acceptation sociale. La diffusion de *fake news* est toujours le fait d'une minorité, mais une minorité qui se fait entendre très fort.

Il nous appartient, en tant que responsables politiques, de lutter contre la désinformation, de dénoncer les mensonges, de montrer à quel point les *fake news* peuvent être dangereuses pour la société. Mais nous ne pouvons pas non plus diaboliser les diffuseurs et les lecteurs de *fake news*, nous ne pouvons pas les exclure de la société sous peine de contribuer nous-mêmes à la division de la société, alors que notre tâche est précisément de réconcilier et de rassembler.

Si nous voulons servir la démocratie, nous devons nous assurer d'être dignes de la confiance des citoyens dans les structures démocratiques. Nous ne devons pas penser en noir et blanc car, la vérité se situe généralement au milieu. Il en va de même en matière de bonne gouvernance. Les solutions aux problèmes sociaux sont rarement simples. Ceux qui diffusent la désinformation versent dans la simplicité : ils diffusent un message court qui effraie les gens et proposent des solutions simplistes à des problèmes complexes. Ce faisant, ils attisent la haine, sapent la confiance et nuisent à la cohésion d'une société.

Il ne tient qu'à nous de renverser la situation. Si nous ne menons pas cette lutte de manière réfléchie, nous risquons de voir émerger des mondes parallèles où chacun ne parlera plus qu'avec des personnes partageant les mêmes idées et se verra ainsi constamment conforté dans ses propres convictions non étayées. Même dans un monde complexe, nous devons continuer à rechercher une réalité commune, une vérité fondamentale partagée par tous. La liberté d'expression est un droit fondamental mais elle ne doit pas servir à créer gratuitement toutes sortes de fausses perceptions. La liberté d'expression devient une farce lorsque des faits non avérés sont diffusés délibérément.

La critique des systèmes, personnes et actions politiques peut être justifiée et légitime. La critique est nécessaire à l'hygiène d'une société, particulièrement en période de crise. Mais le débat doit alors être ouvert, honnête et animé et il doit être mené à armes égales. Il ne doit pas être un dialogue de sourds mais un échange respectueux de l'autre. Un tel débat ne peut avoir lieu que si les interlocuteurs font preuve d'esprit critique envers les actions des autorités et envers les *fake news* et la désinformation. Selon une enquête de la RTBF, un quart des personnes interrogées pensent que notre démocratie parlementaire devrait être remplacée par un autre système et un tiers estiment qu'il serait préférable que le pouvoir soit concentré dans les mains d'un seul dirigeant fort.

C'est un aspect qui inquiète beaucoup M. Paasch. Il est urgent de rétablir le lien de confiance entre les politiques et les citoyens. Les deux parties doivent se parler et s'écouter sur la base de faits réels. Il se félicite à ce propos de ce que le Parlement de la Communauté germanophone ait ainsi amorcé, voici deux ans, un dialogue permanent avec ses citoyens. Ce sont là des moyens de combler le fossé qui se creuse. La démocratie représentative gagnerait à bénéficier d'éléments de démocratie directe.

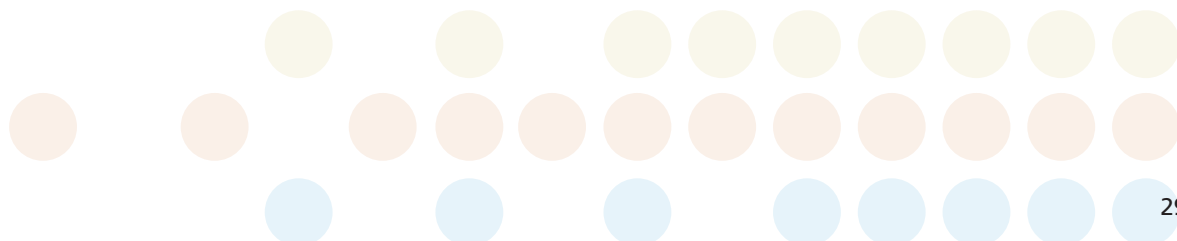
M. Paasch souhaite aux participants à la réunion un débat fructueux. (*Applaudissements*)

M. *Hans Verreyt*, modérateur, (B) annonce que l'orateur suivant est relié tout à la fois à l'Université d'Amsterdam et à celle de Bruxelles. Du point de vue du Benelux, il faut s'en féliciter car cela va nous permettre d'entendre quelqu'un qui connaît bien les deux pays.

Le professeur *Joris van Hoboken*, professeur associé à l'Institut du droit de l'Information de l'Université d'Amsterdam et professeur à la Vrije Universiteit Brussel, se propose d'explicitier dans le cadre de sa présentation (par liaison vidéo) le cadre juridique qui permet de lutter contre la diffusion de la désinformation par le biais des services Internet. Avec l'équipe de l'Institut du droit de l'Information, il a mené en 2019 des recherches pour le compte du ministère néerlandais de l'Intérieur. Ces recherches ont également porté sur la réglementation des messages politiques. Le rapport a été remis en 2020 au Parlement néerlandais. Il est toujours d'actualité aujourd'hui et peut être consulté sur l'Internet.

La désinformation est définie comme étant constituée « d'informations manifestement fausses ou trompeuses créées, présentées et diffusées à des fins de profit économique ou dans le but délibéré de tromper le public, et qui peuvent causer des dommages dans le domaine public. » Cette définition est également utilisée par la Commission européenne et est quelque peu plus large que celle que manient les autorités néerlandaises.

Aux Pays-Bas, ainsi que dans un certain nombre d'autres pays, prévaut une interaction assez complexe d'éléments juridiques, une combinaison de réglementations européennes, de protection des lois fondamentales du Conseil de l'Europe, de réglementations nationales et d'autorégulation. La protection de la liberté d'expression constitue la limite de l'action des pouvoirs publics et une base pour la politique et la législation.



Dans ses conclusions générales, le rapport aborde la liberté d'expression et les normes de protection des informations potentiellement erronées, de messages politiques et des médias, ainsi que les limites de l'action et de la réglementation des pouvoirs publics. La liberté d'expression constitue très clairement une limite à l'intervention de l'État, mais il existe également des obligations positives concernant le pluralisme des médias, la mise en place des conditions de l'exercice de la liberté d'expression, au sens actif et au sens de l'accès à l'information.

Le cadre juridique est très large et très diffus : il existe différents niveaux politiques et des législations sectorielles sont d'application. Cela rend les choses compliquées. De nombreux types de désinformation font déjà l'objet d'une réglementation lorsqu'elles adoptent des formes extrêmes, telles que la diffusion d'informations commerciales trompeuses ou la diffusion de fausses informations sur d'autres personnes. Le cadre juridique dépend du secteur, du contexte et du type de désinformation. Le contrôle constitue une préoccupation majeure. En raison du cadre large et diffus, il existe plusieurs autorités de surveillance (des médias, des lois, des données personnelles) et la coopération entre elles est assez restreinte.

Le rôle des services Internet, les plates-formes et leur responsabilité sont des sujets de préoccupation, en fonction du type de service et des possibilités d'intervention. Ainsi, les services de messagerie ne jouent pas de rôle dans la distribution de l'information.

Au niveau européen, l'élément le plus important sur le plan juridique est la loi sur les services numériques qui crée un nouveau cadre pour la responsabilité des services Internet et impose davantage de transparence, des conditions de procédure et une approche du risque pour les plus grands services. La protection des données personnelles est également importante car, correctement appliquée, elle constitue une garantie systémique importante. La supervision des services Internet est fragmentée. La surveillance spécifique est assez peu développée, la loi sur les services numériques constituant également un point d'ancrage important. La pertinence du droit pénal et du rôle des services de sécurité a été étudiée pour la situation néerlandaise et aucun fondement n'a été identifié pour des normes supplémentaires ou un élargissement des compétences.

Enfin, M. Van Hoboken aborde les recommandations. La désinformation est un terme politique et non pas juridique et recouvre un phénomène très large. L'utilisation du terme *fake news* est à proscrire en raison de l'impact qu'il peut avoir sur la liberté des médias. Il convient de poursuivre les recherches sur la normalisation pénale de la manipulation en ligne. Il y a lieu à cet égard de considérer la diffusion délibérée de fausses informations en combinaison avec l'utilisation de nouvelles formes de diffusion, telles que les robots et la manipulation basée sur les données. Il est demandé d'être attentif aux différents niveaux politiques : il est important de poser les gestes appropriés au niveau adéquat. L'UE joue un rôle important dans la réglementation des grandes plateformes. Là où l'Europe ne détient pas ou guère de compétences, l'UE doit agir comme un facilitateur et, en tout état de cause, ne pas interférer avec le niveau national. La base de la réglementation est la liberté d'expression, plus particulièrement la garantie du pluralisme. Les droits des utilisateurs doivent également être pris en considération. Il faut des procédures de retrait des informations. La coopération entre les régulateurs est recommandée et des améliorations de la transparence sont requises. (*Applaudissements*).

M. *Patrick Verniers*, Directeur Service d'appui au Conseil supérieur de l'éducation aux médias (Belgique), suit les débats depuis ce matin et se demande si l'épuisement mental ne guetterait pas. Nous avons déjà été inondés d'informations sur le phénomène de la désinformation. Le phénomène est tellement vaste et global qu'il se demande, avec la modératrice de la session du matin, ce qu'il convient de faire de toutes ces nouvelles connaissances. Elles touchent à la démocratie contemporaine, à notre propre utilisation des médias, au rôle de l'industrie, aux mécanismes de régulation et d'autorégulation, etc. De surcroît, M. Verniers a le regret de devoir annoncer qu'il va à son tour ajouter de nouveaux éléments au débat, ce qui rendra le tout plus compliqué encore.

Il se présente brièvement : il est le directeur du Conseil supérieur de l'éducation aux médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, chacun a abordé le phénomène de la désinformation sous l'angle de sa propre compétence, spécialité ou institution. M. Verniers fera de même et se concentrera donc sur l'éducation aux médias. C'est une tâche essentielle si l'on veut armer les jeunes et les citoyens, comme l'a récemment déclaré la spécialiste américaine Tessa Jones, qui étudie actuellement pour le compte de l'OTAN l'état de cet enseignement en Europe. Elle sera prochainement entendue par l'institution que dirige M. Verniers.

Ce Haut Conseil Wallonie-Bruxelles a été créé par le Parlement et est financé par les pouvoirs publics. Il a vu le jour en 2008, à une époque où il était abondamment question de propagande et de publicité commerciale, mais pas tellement de désinformation. De tels organes indépendants sont vraiment nécessaires bien qu'ils ne soient pas nombreux en Europe à l'heure actuelle. Il a entendu formuler ici aujourd'hui concernant le rôle d'autorégulation et d'éducation des grandes plateformes des propositions porteuses d'espoir mais nous ne devrions très certainement pas laisser ce rôle à ces seules plateformes. Il faut inscrire cela en dehors du système médiatique. La réglementation et l'éducation doivent être assurées par des institutions neutres.

La présentation de M. Verniers comprendra quatre grands chapitres : le défi de la désinformation, le rôle de l'éducation aux médias, les initiatives existantes et les perspectives d'avenir.

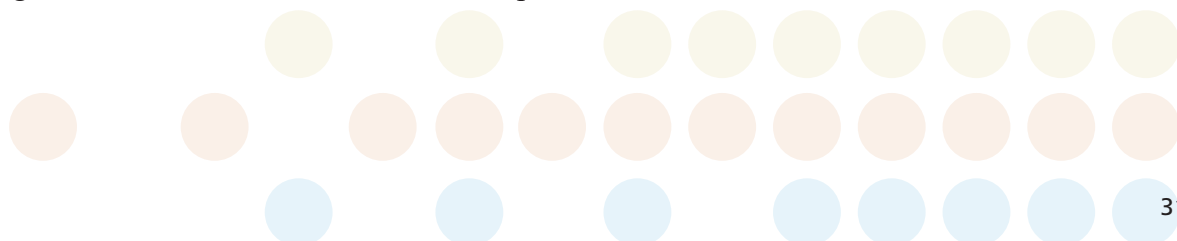
Tout le monde en convient, la désinformation constitue un défi majeur. C'est un débat complexe car qui peut en effet répondre à la question de savoir comment distinguer le vrai du faux ? Nous ne pouvons pas mener ce débat sur le fond ici. Au même titre que le représentant de Facebook, l'orateur pense aussi qu'il y existe une gradation allant de l'absolument faux à l'absolument vrai. La plupart des choses se situent quelque part sur cette échelle, ce qui rend les choses encore plus difficiles pour l'utilisateur. Comment doit-il gérer ce registre complexe ?

La désinformation a des points communs avec la pensée conspirationniste, la propagande, la radicalisation, le cyberharcèlement. Tout se tient. Une véritable éducation aux médias ne doit donc pas se limiter au seul phénomène de la désinformation, il s'agit tout au plus d'une porte étroite vers un monde beaucoup plus vaste.

Plusieurs intervenants ont déjà donné ici une définition de la désinformation : il s'agit invariablement d'un acte délibéré visant à tromper le public. C'est donc une manière de manipuler, une sorte de stratégie de propagande qui détourne les canaux de communication dans le but de désinformer. Outre des individus, des acteurs politiques et économiques s'y livrent aussi. La tromperie peut donc poursuivre un objectif politique ou commercial.

Si nous considérons le phénomène d'un point de vue éducatif, nous élargissons quelque peu le débat. Comment les gens peuvent-ils s'y retrouver dans le labyrinthe d'informations qui devient de plus en plus complexe grâce à l'internet et aux médias sociaux ? Comment apprendre à s'exprimer de manière respectueuse et responsable sur ces nouveaux médias ?

En 2018, lorsque le phénomène de la désinformation a soudainement commencé à retenir plus largement l'attention du monde politique et de la presse, M. Verniers, enseignant en compétences médiatiques, a écrit un article dans lequel il plaidait en faveur d'une lutte préventive contre les *fake news*, une lutte par l'éducation plutôt que par la voie législative. Plus de trois ans se sont écoulés depuis et il se voit contraint de changer d'avis : l'éducation seule ne suffira pas.



Il n'empêche que l'éducation et l'éducation aux médias ont encore un rôle essentiel à jouer. La réglementation et l'autorégulation ont leurs limites, car elles comportent le risque de violation de certains droits fondamentaux. Les plateformes ont du mal à tracer la ligne de démarcation entre information et désinformation et la régulation par le haut menace rapidement de se transformer en censure à l'initiative des pouvoirs publics. Par le biais de l'éducation, on situe davantage la responsabilité au niveau de l'utilisateur, du citoyen qui peut démontrer ses propres compétences médiatiques.

Éduquer consiste à transformer un danger en un risque. La réglementation ni l'éducation n'arrêteront le phénomène de la désinformation, nous ne devons pas nous bercer d'illusions à ce propos. La meilleure chose que nous puissions faire à moyen et à long terme est de prendre conscience que toutes sortes de groupes cherchent de toutes parts à nous manipuler avec des raisonnements déformés et des informations (partiellement) fausses. Dès lors que je suis conscient de ce risque, le danger est déjà partiellement écarté.

Quelles aptitudes nous efforçons-nous d'enseigner ? Nous devons apprendre à reconnaître les types d'information et réaliser que l'information est rarement, voire jamais, totalement neutre. Nous devons également développer des compétences sociales et comprendre que toutes les informations sont perçues dans un environnement social qui peut être proche ou distant, connu ou inconnu, anonyme ou clairement identifié. Enfin, il s'agit de compétences techniques : plus on est compétent dans l'utilisation des moteurs de recherche et des sources d'information, plus il est facile de surfer intelligemment et de comparer les sources. Il s'agit donc d'une question de compétences passives (la capacité de lire, de reconnaître, de déchiffrer, d'évaluer et de décortiquer l'information) et de compétences actives (la capacité d'écrire et de diffuser l'information de manière responsable). Il s'agit du sens critique, lequel n'est pas seulement individuel. Le développement d'une conscience critique est un processus complexe et progressif qui, pour être couronné de succès, passe nécessairement par la confrontation avec les autres. Les gens doivent apprendre à écouter, à manifester de la curiosité, à interpréter, à discuter, à faire preuve de modestie.

L'orateur évoque ensuite le rôle joué par les médias eux-mêmes dans cette éducation aux compétences médiatiques. Nous devons nous défaire de l'idée que les gens, en particulier les jeunes, ne s'informent qu'à travers les médias sociaux. Les médias traditionnels jouent certainement encore un rôle. Les médias doivent diversifier leur offre afin de répondre à leur public – de tous âges – très varié, stimuler la curiosité et proposer une offre d'informations riche. Le développement d'une conscience médiatique est plus important que la lutte acharnée contre la désinformation.

De nombreuses initiatives et outils sont développés au sein de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et autres pour lutter contre la désinformation. Il existe l'Observatoire européen des médias numériques ouverts, financé par la Commission européenne, qui ouvre des pôles transnationaux dans le cadre de cette lutte. Un pôle belgo-néerlandais et un pôle belgo-luxembourgeois verront le jour prochainement.

Quelles perspectives M. Verniers peut-il proposer ? S'appuyant sur un rapport de l'Académie des Sciences française, il souligne la vulnérabilité sociale de nombreuses personnes. Chacun n'évolue pas dans un environnement familial, culturel et social privilégié. Les sans-emploi, les personnes confrontées à des difficultés matérielles ou se trouvant dans une situation familiale problématique n'ont guère accès à l'éducation et à la culture, sont souvent aussi désavantagées dans leur rapport au monde numérique : comment s'informer et évaluer, comment prendre la distance critique nécessaire ?



M. Verniers formule une fois encore une série d'observations et de recommandations. Les possibilités de régulation et d'autorégulation sont limitées. Il nous faut abandonner l'idée que l'on peut remporter des victoires rapides dans la lutte contre la désinformation ; il s'agit d'un combat de longue haleine car le phénomène ne disparaîtra pas brutalement. C'est pourquoi nous devons diversifier notre approche et nos instruments et investir dans l'éducation aux médias, en ciblant les jeunes comme les adultes et en accordant une attention particulière aux groupes les plus précaires. Le combat nécessite également des partenariats plus solides entre les autorités, les médias officiels et les réseaux de médias sociaux. Un problème complexe mérite toujours une approche multidisciplinaire. Réglementation et éducation doivent aller de pair, sachant que les règles nationales ne sont que de peu d'utilité dans un contexte de médias sociaux à ramification mondiale. Dans le domaine de l'éducation, toutefois, les autorités nationales peuvent faire beaucoup. Enfin, nous devons également anticiper de nouveaux phénomènes, tels que les médias informatisés, qui cherchent à influencer fortement les gens et comportent donc de nouveaux risques. (*Applaudissements*)

Mme *Debora Plein*, Coordinatrice BEE SECURE, Ministère de l'Enseignement, de l'Enfance et de la Jeunesse (Luxembourg) se contentera d'une brève présentation puisque l'orateur précédent a déjà apporté un grand nombre d'éléments. Elle donnera un exemple concret de la manière dont la désinformation est traitée au Luxembourg. Elle présentera BEE SECURE, une initiative gouvernementale dans le cadre de laquelle trois ministères travaillent ensemble - à savoir le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de l'Économie et le ministère de la Famille - et dont la coordination est assurée par le Service national de la jeunesse (SNJ), en étroite collaboration avec KJT. BEE SECURE fait partie d'un projet européen car la communication au sein d'un réseau européen comprenant des organismes similaires revêt une grande importance.

Les actions de BEE SECURE reposent sur quatre piliers. Le premier consiste à sensibiliser et à informer les enfants et les jeunes sur les risques du monde en ligne et à leur fournir les outils nécessaires ; le deuxième à fournir des conseils et des informations individuels, de manière anonyme et gratuite ; le troisième est la ligne d'assistance BEE SECURE qui permet de signaler anonymement des contenus illégaux ; et le quatrième est le suivi des expériences en ligne des enfants et des jeunes.

Les dangers et risques de l'internet constituent l'objet de BEE SECURE. Mme Plein passe en revue un certain nombre des dangers majeurs identifiés au cours de la dernière décennie. La manière d'aborder l'information a toujours constitué un thème. L'approche positive consiste à s'informer, à poser des questions, à aborder l'information de manière critique. Le site web contient également des informations sur les différents risques, parmi lesquels la désinformation est l'un des plus importants. BEE SECURE est présent à des événements, assure des formations et produit du matériel pour toucher les enfants et les jeunes, et notamment pour mener des campagnes ; une vaste campagne a ainsi été organisée sur la désinformation, #checkyourfacts en 2019-2020.

L'une des principales recommandations est de toujours se demander quelle est la source d'information, si elle est fiable et ce que disent les autres sources. Chaque conseil est précis et concret. Une vidéo de trois minutes, consacrée à la désinformation, a également été réalisée et est devenue virale au Luxembourg. C'est important si l'on veut toucher les personnes qui utilisent abondamment les médias sociaux. Si nous possédons de larges connaissances sur la lutte contre la désinformation, la question est de savoir comment les transmettre aux personnes que nous voulons toucher. L'offre étendue de formations destinées aux enfants et aux jeunes est importante. Des publications sont par ailleurs proposées dans le cadre de ces cours et en dehors de ceux-ci, et des campagnes sont organisées ; enfin, il y a une abondante communication dans la presse. BEE SECURE est assez connu et cette popularité est mesurée annuellement.

La campagne #checkyourfacts a été menée sur la base de dossiers thématiques confectionnés en coopération avec le Conseil de presse et le *Zentrum für Politisch Bildung*, et ont été utilisés sur le site web et dans le cadre de cours de formation. La coopération avec les partenaires et les experts nationaux est très importante. Toujours en coopération avec le *Zentrum für Politisch Bildung*, le site web *filterbubble.lu* a été développé en anglais, en français et en allemand. On peut y vérifier dans quelle mesure on est soi-même concerné. Chacun peut y trouver de bonnes sources.

La formation constitue une partie importante de l'offre de BEE SECURE. Une formation à la vigilance BEE SECURE dispensée en septième année est obligatoire au Luxembourg depuis dix ans. Depuis cette année, l'offre comprend également les « sciences numériques ». D'autres cours traitent d'autres thèmes, comme les mots de passe et la cyberintimidation. Si l'on veut aider les jeunes, il est important d'y associer les proches. Une formation traite plus particulièrement de la désinformation. Les parents font également l'objet d'une attention spécifique. Ils ont toujours de nombreuses questions à poser. Ces questions peuvent être formulées par le biais d'une ligne d'assistance téléphonique mais les parents peuvent aussi choisir d'assister à l'une des soirées d'information au cours desquelles sont toujours abordés des sujets comme la désinformation, les risques en ligne et ce que les parents peuvent faire.

Il existe également un site web destiné aux citoyens plus âgés, *silversurfer.lu*, à qui des formations sont proposées sous la forme de « conférences ».

Mme Plein fournit quelques chiffres. Mille cours de formation sont dispensés dans les écoles chaque année, contre seulement deux cents il y a dix ans. Les enfants utilisant l'Internet de plus en plus tôt, cinq cents cours sont également donnés aujourd'hui dans les écoles primaires. Ces formations ne sont pas obligatoires, mais les écoles sont demandeuses.

La Stopline BEE SECURE permet de signaler les contenus illégaux. Cette démarche peut être effectuée de manière anonyme, ce qui est très important car la ligne d'appel a avant tout été mise en place il y a dix ans pour signaler les abus en ligne dont sont victimes des enfants. Les dénonciations de discours haineux sont désormais nombreuses et aucune distinction n'est faite en fonction du contexte, qu'il s'agisse de désinformation ou non. Les rapports annuels font l'objet d'une publication et nombreux sont ceux que l'on peut trouver sur le site web. (*Applaudissements*)

M. *Hans Verreyt*, modérateur, (B) donne à présent la parole aux intervenants désireux de poser des questions.

M. *Ton van Kesteren* (N) a une première question pour M. Van Hoboken. Il a mis en garde contre un excès de réglementation, sous peine de voir le dualisme mis en danger. Quelles expressions de désinformation M. Van Hoboken combattrait-il dès lors sur le plan juridique ?

La question suivante s'adresse à Mme Plein. Comme M. Verniers, elle a évoqué la sensibilisation des gens et la nécessité de leur apprendre à adopter une attitude critique. Cela se fait à l'école et dans le cadre de divers événements. L'âme des enfants est extrêmement sensible et ils doivent apprendre à identifier les bonnes informations. Les enfants et les jeunes adultes font-ils également l'objet d'un accompagnement en ce qui concerne le contenu ? Ceux qui diffusent les nouvelles sont-ils qualifiés de fiables ou de peu fiables ? Quels sont les critères en la matière ?

M. *Bob van Pareren* (N) se félicite de constater que le Luxembourg est déjà bien avancé sur la voie de l'éducation aux médias chez les enfants. Les Pays-Bas peuvent peut-être en prendre de la graine. Où en est la Belgique à cet égard ? M. Verniers pourrait peut-être nous dire quelque chose à ce sujet ?

L'un des titres du rapport de M. Van Hoboken fait également état de « la réglementation de la publicité politique ». Qu'entend-il par là ? Il préconise également d'utiliser le terme « désinformation ». Mais le terme *fake news* ne reflète-t-il pas mieux ce qui anime un large groupe de personnes ? Ne conviendrait-il pas d'harmoniser la terminologie ?

Mme *Debora Plein*, coordinatrice de BEE SECURE, Ministère de l'Enseignement, de l'Enfance et de la Jeunesse (Luxembourg), souhaite répondre à la question de savoir comment définir pour les enfants ce qui est une bonne information et ce qui ne l'est pas. La réponse n'est bien évidemment pas simple. Si nous cherchons à faire prendre conscience aux jeunes de l'existence d'informations non fiables, nous leur apprenons à s'interroger et à aborder les choses de manière critique. C'est la règle générale mais, concrètement, la pratique est beaucoup plus complexe. Il faut examiner les choses presque au cas par cas. La désinformation est parfois à ce point flagrante que même les enfants la décèlent d'emblée. La plupart du temps toutefois, elle est plutôt floue. C'est pourquoi nous leur apprenons à vérifier les faits, à distinguer les sites fiables des autres. Il existe pour les enfants des sites fiables où les informations sont vérifiées par des vérificateurs de faits. Nous leur apprenons à reconnaître les phrases racoleuses destinées à les induire en erreur. Et nous leur apprenons à se tourner vers un conseiller de confiance lorsqu'ils sont confrontés à des informations de nature à les effrayer ou à les perturber : parents, amis, la ligne d'assistance BEE SECURE, la ligne d'assistance aux enfants. Lorsque quelque chose ne va pas, il ne faut pas vouloir se débrouiller seul.

En tant qu'adultes, nous ne devons pas non plus sous-estimer la mesure dans laquelle les enfants apprennent les uns des autres. Leur propre communauté constitue parfois leur premier point de contact, celui en qui ils ont le plus confiance. Mais cela ne nous dispense pas, en tant qu'autorités de soutien, de répéter encore et toujours que nous sommes prêts, de notre côté, avec nos lignes d'assistance et autres.

Mme Plein a essentiellement traité de la situation au Luxembourg mais les autres pays du Benelux sont également dotés de centres pour une utilisation plus sûre d'Internet très similaires au système luxembourgeois.

M. Patrick Verniers, directeur du Service d'appui au Conseil supérieur de l'éducation aux médias (Belgique), évoque la situation en Belgique. Son service est étroitement lié à Child Focus. Tout comme Wallonie-Bruxelles a son conseil supérieur de l'éducation aux médias, la Flandre a son *digital disinformation wave*. Il existe par ailleurs d'autres initiatives.

Une diversification de la stratégie requiert aussi un large éventail d'initiatives. Avec Amnesty International, nous avons ainsi lancé l'outil *Vivid Questions*. Lorsqu'un événement suscite l'émotion dans les médias sociaux des jeunes, des informations fiables sont fournies sur le sujet dans les 72 heures. Les jeunes et leurs enseignants par exemple lancent une alerte et les rédacteurs sont aussitôt sollicités pour apporter une première réponse aux excès que comporte une information. La série de fiction sud-coréenne *Squid Games* a suscité des remous avec l'organisation de jeux assortis de sanctions physiques, etc. Un dossier fiable conçu comme un document de travail a été constitué sur le sujet en 72 heures à l'intention des enseignants afin qu'ils puissent s'informer sur le sujet et en discuter ensuite avec leurs élèves. Cela constitue un contrepoids à ce que les jeunes rencontrent sur Internet. Les incidents survenus au Capitole en janvier 2021 constituent un autre exemple d'événement ayant suscité l'émotion et à propos duquel *Vivid Questions* a pu jouer un rôle normalisateur. Ce dossier a permis aux enseignants d'amorcer un débat fructueux sur la démocratie.



Le professeur Joris van Hoboken, professeur associé à l'Institut du droit de l'information de l'Université d'Amsterdam et professeur à la *Vrije Universiteit Brussel*, se demande tout d'abord s'il y a lieu de réglementer cette question et ensuite quelles formes de désinformation doivent être réglementées. La diffusion de la désinformation faisant l'objet d'un cadre juridique, il existe en matière de responsabilité des règles qui fixent des limites à la diffusion d'informations commerciales incorrectes. Certains aspects sont toutefois susceptibles d'être améliorés. Les Pays-Bas, par exemple, imposent plus de transparence dans la loi sur le financement des partis politiques. D'une manière générale, toutefois, le phénomène est trop diffus, trop vaste et trop varié pour qu'une loi sur la désinformation puisse être adoptée. Il existe un plan d'action au niveau européen et la loi sur les services numériques revêt une grande importance. La mise en place d'un meilleur cadre juridique pour les plateformes est une bonne chose. Un meilleur suivi des procédures mis en œuvre dans le domaine de la modération du contenu est possible. Il est important d'être toujours attentif à la protection de la liberté d'expression et des autres droits fondamentaux.

Le rapport traite de la réglementation de la publicité politique. Les nouvelles formes de publicité, la publicité fondée sur les données, les possibilités de profilage et la diffusion de la désinformation sur cette base méritent de retenir l'attention. Réglementer la désinformation par le biais des publicités politiques ne va pas tout résoudre et il faut faire preuve d'une grande prudence car il s'agit de déclarations politiques qui bénéficient d'une protection particulière. De nouvelles réglementations en matière de transparence sont toutefois proposées. Il s'agit d'évolutions positives. S'agissant de réglementations, il faut être très attentif aux définitions. Il est fort possible qu'une réglementation stricte des messages payants entraîne un déplacement des comportements vers le contenu organique, les comptes ordinaires, et que d'autres techniques soient utilisées. Il ne faut pas surestimer les résultats que permet d'obtenir la réglementation des publicités politiques.

Il n'est nullement pas question d'interdire le terme *fake news* qui est aujourd'hui un terme courant qui est toutefois aussi utilisé en lien avec les médias sérieux pour miner les médias et le journalisme, et c'est précisément là un grand danger. On observe dans la relation entre le journalisme et la société une tendance vers une insécurité croissante des journalistes, et des termes de ce type peuvent jouer un rôle à cet égard. Si l'on souhaite qualifier quelque chose de *fake news*, cela ne posera en tout cas pas de problème juridique.

M. Hans Verreyt, modérateur, (B) conclut ce point et remercie les intervenants.

La présidente indique que Mme Grovonijs va faire une brève synthèse de la journée. Après cette journée, il restera encore beaucoup à faire.

Mme Gwenaëlle Grovonijs, rapportrice, (B) commence par remercier les intervenants et toutes les personnes qui ont pris la parole dans les débats.

Elle souhaite ensuite sortir un instant de son rôle de rapportrice et revenir sur un incident qui a émaillé cette journée. Deux membres ont déjà exprimé de vives critiques au sujet de certaines déclarations faites par l'un de nos invités du jour, à savoir M. Karskens, de *Ongehoord Nederland*. Au printemps, cette station a publié une vidéo contenant 28 déclarations non vérifiées et très sujettes à caution. Mme Grovonijs souhaiterait que cela soit consigné dans le rapport officiel.

La conférence a été très riche en enseignements. Chacun a désormais conscience que d'importants défis nous attendent. Il s'agit de préserver notre État de droit et notre démocratie, mais aussi le droit à la liberté d'expression.

Si les fausses nouvelles et la désinformation ne sont pas des phénomènes nouveaux, elles ont considérablement gagné en importance et représentent à ce titre un danger plus grave à une époque où, partout dans le monde, chacun utilise désormais très intensivement les médias sociaux. Il ne faut jamais oublier que ce qui se passe dans le monde virtuel peut avoir des conséquences importantes dans le monde réel.

De nombreux niveaux de pouvoir et acteurs sont responsables de la lutte contre ce phénomène qui touche de nombreux domaines et la tâche ne s'en trouve pas facilitée. Les intervenants nous ont en tout cas déjà proposé de très nombreux points d'attention et d'actions possibles. Mme Grovonijs songe aux lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, aux travaux sur le *Digital Service Act* en cours au niveau européen, au rôle d'un éventuel régulateur international ou national indépendant, au *fact-checking*, à l'autorégulation des plateformes, à la coopération entre les plateformes et avec celles-ci, à la nécessité de définir des critères plus précis et de procéder à une évaluation transparente. Des mises en garde ont également été formulées contre les concentrations excessives de la presse et des appels ont été lancés en faveur d'un renforcement des médias en tant que services publics. Il a également été question du cadre européen requis pour l'intelligence artificielle. Il a par ailleurs été dit qu'une attention particulière devrait être réservée aux groupes les plus vulnérables parce qu'ils ont souvent plus difficilement accès à des médias fiables. L'idée de la création d'un observatoire numérique a été lancée et, en fin de journée, l'importance d'une bonne formation à l'éducation aux médias a été mise en exergue.

La conférence aura une nouvelle fois constitué une excellente occasion de renforcer la synergie entre l'Assemblée balte, le Conseil nordique et le Parlement du Benelux.

Il n'y a pas de réponse simple aux questions complexes soulevées aujourd'hui. Mme Grovonijs s'engage, en sa qualité de rapportrice, à consigner toutes les idées et propositions d'aujourd'hui dans un futur texte de recommandations. Cette conférence ne constitue donc pas un point final mais bien plutôt l'amorce d'une entreprise colossale. Mme Grovonijs interprète en tout cas l'enthousiasme manifesté aujourd'hui comme un motif d'espoir dans la perspective des travaux à venir. (*Applaudissements*)

En conclusion, la *présidente* indique très brièvement que cette journée aura été très riche et très fructueuse. Elle remercie les orateurs qui ont prononcé les exposés introductifs et les participants au débat, ainsi que les amis des pays baltes et des pays nordiques. Il est toujours utile de pouvoir échanger des bonnes pratiques et d'apprendre les uns des autres.

Avec cette conférence, le travail véritable ne fait que commencer.

M. Pim Van Ballekom (N), souhaite à son tour remercier la présidente. (*Applaudissements*)

La *présidente* tient encore à remercier tous les membres du personnel et les huissiers, en particulier les interprètes qui, une fois de plus, se sont acquittés de leur tâche difficile avec brio. Les techniciens de la Communauté germanophone ont également fourni un excellent travail. Je vous invite à prendre le verre de l'amitié ! (*Applaudissements*)

La réunion est levée à 16 h 17.



